

**République du Sénégal**

Un Peuple – Un But – Une Foi

-----  
**MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**



**RAPPORT TRIMESTRIEL D'EXECUTION BUDGETAIRE**

**DEUXIEME TRIMESTRE 2020**

Août 2020

[www.budget.gouv.sn](http://www.budget.gouv.sn)

## SYNTHESE DE LA SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET AU PREMIER TRIMESTRE 2020

Le présent rapport est préparé en application de l'article 70 de la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances.

Il présente la situation d'exécution du budget de l'Etat du Sénégal à la fin du deuxième trimestre 2020, au regard des prévisions de l'ordonnance n°07-2020, modifiant la loi de finances initiale pour l'année 2020 (Ordonnance 2020-07). Cette ordonnance a été prise dans un contexte de lutte contre la pandémie de la covid-19 et de ses effets sur la situation économique et sociale. Ainsi, le rapport met un focus sur les opérations budgétaires exécutées dans le cadre de cette lutte à travers le Programme de résilience économique et sociale (PRES) principalement financé par le Fonds FORCE covid-19.

Le tableau ci-dessous récapitule l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, conformément à la présentation générale des ressources et des charges de l'Ordonnance 2020-07.

**Tableau 1 : Présentation générale de l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à la fin du deuxième trimestre 2020**

Rubriques	LFR (1)	Modifications (2)	autorisations (3)	Exécution (4)	Taux d'exéc. (4/3)
<b>BUDGET GENERAL</b>					
<b>RECETTES</b>					
<i>Recettes fiscales</i>	2352,80		2352,80	1148,48	48,8%
<i>Recettes non fiscales</i>	123,20		123,20	77,24	62,7%
Recettes exceptionnelles	31,80		31,80	19,67	61,9%
<i>dont contributions volontaires au FORCE covid-19</i>			19,67		
<b>Total recettes internes</b>	<b>2507,80</b>		<b>2507,80</b>	<b>1245,39</b>	<b>49,7%</b>
Dons budgétaires	240,10		240,10	43,18	18,0%
Dons en capital	260,50		260,50	59,37	22,8%
<b>Total recettes externes</b>	<b>500,60</b>		<b>500,60</b>	<b>102,55</b>	<b>20,5%</b>
<i>dont contributions des partenaires extérieures au FORCE covid-19</i>			<b>8,07</b>		
<b>I TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>3008,40</b>		<b>3008,40</b>	<b>1347,94</b>	<b>44,8%</b>
<b>Pour mémoire : ressources décaissées au titre de FORCE covid-19</b>			<b>425,85</b>		
<b>DEPENSES</b>					
Charges financières la dette publique	<b>306,90</b>		<b>306,90</b>	<b>162,08</b>	<b>52,8%</b>
Dépenses de personnel	<b>817,70</b>		<b>817,70</b>	<b>409,62</b>	<b>50,1%</b>
Dépenses d'acquisitions de biens et services	<b>305,85</b>		<b>305,85</b>	<b>171,92</b>	<b>56,2%</b>
Dépenses de Transfert courant	<b>957,89</b>		<b>957,89</b>	<b>623,96</b>	<b>65,1%</b>
<b>Total dépenses ordinaires</b>	<b>2388,34</b>		<b>2388,34</b>	<b>1367,58</b>	<b>57,3%</b>
Dépenses en capital sur ressources internes	<b>806,30</b>		<b>806,30</b>	<b>503,32</b>	<b>62,4%</b>
Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	<b>98,27</b>		<b>98,27</b>	<b>27,61</b>	<b>28,1%</b>
Dépenses de transferts en capital	<b>708,03</b>		<b>708,03</b>	<b>475,72</b>	<b>67,2%</b>
Dépenses en capital sur ressources externes	<b>686,56</b>		<b>686,56</b>	<b>369,50</b>	<b>53,8%</b>
<b>Total dépenses en capital</b>	<b>1492,86</b>		<b>1492,86</b>	<b>872,82</b>	<b>58,5%</b>
<b>II TOTAL DEPENSES DU BUDGET GENERAL</b>	<b>3881,20</b>		<b>3881,20</b>	<b>2240,40</b>	<b>57,7%</b>
<b>Dont dépenses Programme PRES</b>	<b>526,3</b>		<b>526,3</b>	<b>390,49</b>	<b>74,2%</b>
<b>COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)</b>					
<b>RECETTES</b>					
Comptes affectation spéciale	113,75		113,75	61,71	54%
<i>dont FNR</i>	111,75		111,75	61,14	55%
Comptes de commerce	0,15		0,15	0,00	0%
Comptes de prêts	20,75		20,75	2,99	14%
Comptes d'avances	0,5		0,5	0,00	0
Compte de garanties et avals	24,05		24,05	0,00	0
<b>III TOTAL RECETTES CST</b>	<b>159,2</b>	<b>0</b>	<b>159,2</b>	<b>64,70</b>	<b>41%</b>
<b>DEPENSES</b>					
Comptes affectation spéciale	113,75		113,75	51,27	45,08%
<i>dont FNR</i>	111,75		111,75	51,27	45,88%
Comptes de commerce	0,15		0,15	0,00	0,00%
Comptes de prêts	20,75		20,75	0,00	0,00%
Comptes d'avances	0,80		0,8	0,00	0,00%
Compte de garanties et avals	0,50		0,5	0,00	0,00%
<b>IV TOTAL DEPENSES CST</b>	<b>135,95</b>	<b>0,00</b>	<b>135,95</b>	<b>51,27</b>	<b>37,7%</b>
<b>TOTAL RECETTES BUDGET ETAT (I+III)</b>	<b>3167,60</b>	<b>0,00</b>	<b>3167,60</b>	<b>1432,31</b>	<b>86,1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES BUDGET ETAT (II+IV)</b>	<b>3708,96</b>	<b>383,19</b>	<b>4092,15</b>	<b>2116,78</b>	<b>89,9%</b>

## 1. Les ressources du budget général

Les ressources du budget général mobilisées s'élevaient à la date du 30 juin 2020 à 1347,94 milliards, soit 44,81% du montant de 3008,40 milliards prévu par l'ordonnance 2020-07 du 17 juin 2020.

Ils comprennent les recettes fiscales qui se chiffrent, au 30 juin 2020, à 1148,8 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 48,8% et une hausse de 2,1% par rapport à la même période en 2019 (1124,39 milliards).

Sur la base du nouvel objectif de 2507,8 milliards (intégrant les recettes non fiscales) fixé par l'Ordonnance 2020-07, le niveau de recouvrement des recettes budgétaires est globalement satisfaisant (49,7%) grâce au bon comportement des impôts sur les revenus et des taxes sur la consommation des biens et services. En revanche, les droits de douane et autres droits à l'importation sont impactés par la crise mondiale résultant des effets de la covid-19 et accusent une baisse de 8,51 milliards (-5,4%).

Globalement, hors contributions volontaires pour la lutte contre la Covid et autres fonds de concours (Assurance Risk Capacity et ressources Institut national pour le Pétrole), les objectifs des régies se chiffrent à 2476,1 milliards dont 2352,8 mds pour les recettes fiscales, recouverts à hauteur de 48,8%.

Quant aux recettes non fiscales, l'effet de la crise est pour l'instant moins ressenti grâce au recouvrement du revenu de la propriété de l'Etat qui s'est établi à 69,42 milliards au 30 juin 2020, enregistrant une hausse 25,22 milliards (5,7%) par rapport à la même date de l'année dernière.

**En plus des recettes fiscales et non fiscales, les dons des partenaires extérieurs reçus au titre de l'exécution du budget s'élevaient à un montant de 102,55 milliards, soit 30,9% de l'objectif annuel de 293,5 milliards fixé par l'ordonnance 2020-07.**

## 2. Les dépenses du budget général

**Les dépenses exécutées (ordonnancées) du budget général s'élevaient à 2240,40 milliards, soit un taux d'exécution de 57,7% des crédits ouverts au 30 juin 2020 de 3881,2 milliards.** Ce niveau d'exécution relativement élevé est dû à une bonne exécution des dépenses de transferts courants (65,1% contre 53,6% en 2019) et de transferts en capital (64,4% contre 57,0% en 2019) ainsi que des dépenses en capital sur ressources extérieures (58,5% contre 52% en 2019).

Ce niveau important d'exécution de ces dépenses est fortement lié aux mesures prises pour la riposte contre la covid-19, avec les financements mobilisés pour endiguer la maladie et faire face aux effets socio-économiques qu'elle a occasionnés.

**En revanche, les niveaux de réalisation des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat sur ressources internes est relativement bas** et portent sur 28,1% des crédits ouverts, alors qu'à la même période en 2019 les taux d'exécution se situaient à 33,2%.

Pour ce qui est des charges financières de la dette et des dépenses de personnel, leurs niveaux d'exécution sont satisfaisants, avec respectivement des taux de 52,8% et 50,1% des crédits ouverts.

## 3. Les ressources et les dépenses dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la covid-19 et les effets y liés

Le montant des recettes du budget général (1367,61 milliards) intègre les ressources mobilisées au titre de la lutte contre la covid-19 d'un montant de 27,74 milliards réparti en :

- recette exceptionnelle pour 19,67 milliards constituées des contributions volontaires des institutions et sociétés locales ainsi que des citoyens ;

- don budgétaire d'un montant 8,07 milliards octroyé par l'Union européenne.

Par ailleurs, au même titre, des ressources de trésorerie d'un montant de 398,11 milliards sont reçues par prêts auprès des partenaires techniques et financiers (295,86 milliards) et par émissions de bons du trésor dénommés « Bon du Trésor covid-19 (102,25 milliards).

**A la date du 30 juin 2020, un montant de 425,85 milliards est encaissé sur un total de 452,45 milliards F CFA de ressources mobilisées pour le financement du PRES.**

**Les dépenses réalisées (payées) dans le cadre de la mise en œuvre du programme PRES s'établissent à 390,49 milliards F CFA, soit presque la totalité (99%) du montant engagé et 62,4% des dépenses décaissables de 628,4 milliards prévus par l'ordonnance 2020-07 du 17 juin 2020.**

**4. L'exécution des comptes spéciaux du trésor est essentiellement portée par le Fonds national de retraite qui :**

- en ressources, a mobilisé 61,14 milliards au titre de cotisations sociales, soit 55% des prévisions annuelles ;
- et en dépenses, a exécuté des allocations de pensions pour un montant de 51,27 milliards.

A la date du 30 juin 2020, le fonds dégage ainsi un solde positif de 9,9 milliards, contre 9,7 milliards à la même date en 2019, soit une amélioration de 0,2 milliard.

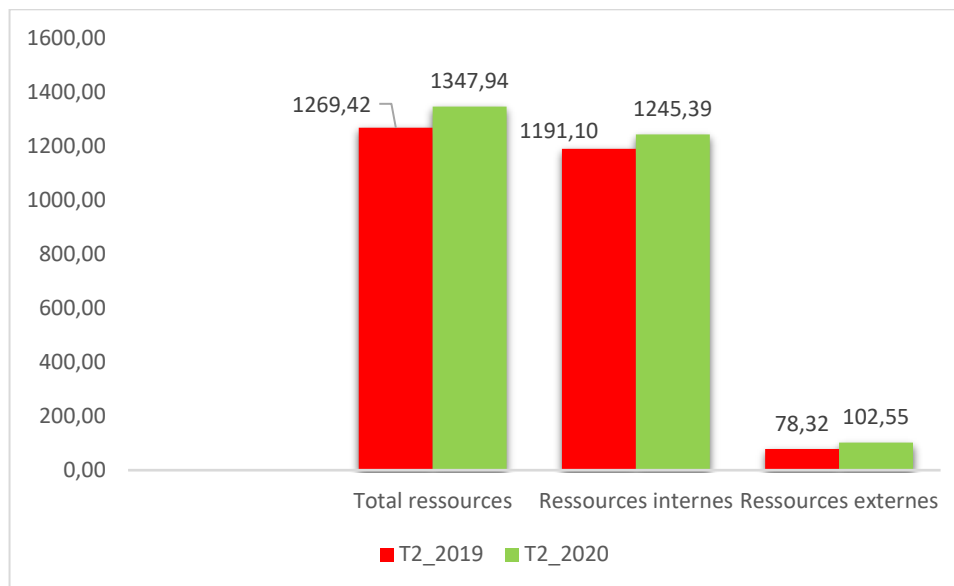
## I. LES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

Les ressources mobilisées du budget général s'élèvent, au 30 juin 2020, à 1347,94 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 44,8% par rapport à l'objectif annuel de 3008,4 milliards fixé par l'ordonnance modifiant la loi de finances initiale pour l'année 2020 (Ordonnance 2020-07 du 17 juin 2020).

Comparée à la même période en 2019 (1269,42 milliards), la mobilisation de ces ressources a enregistré une hausse de 78,52 milliards FCFA en valeur absolue, soit 6,2% en valeur relative.

Les ressources du budget général mobilisées jusqu'à fin juin 2020 sont composées de 93% de ressources internes (recettes fiscales, recettes non fiscales et recettes exceptionnelles) et 8% de ressources externes (dons courants ou dons budgétaires et dons en capital ou dons projets).

Figure 1 : Evolution des ressources du budget général en glissement annuel



### I.1 Les ressources internes

A la fin du deuxième trimestre 2020, les ressources internes du budget général sont recouvrées à hauteur de 1245,39 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de :

- 104% par rapport à l'objectif fixé pour la fin du trimestre (1182,21 milliards) ;
- et 49,7% par rapport à l'objectif annuel (2507,8 milliards).

Les ressources internes recouvrées comprennent les recettes fiscales pour un montant de 1148,8 milliards, les recettes non fiscales pour 77,24 milliards et les recettes exceptionnelles, constituées uniquement des contributions volontaires au fonds FORCE covid-19 pour 19,67 milliards. Ces contributions sont versées par des personnes physiques et entreprises résidentes au Sénégal.

Comparé à la même période de l'année 2019, le niveau de recouvrement des ressources internes a été amélioré avec une hausse de 34,62 milliards (hors recettes exceptionnelles) imputable, aussi bien aux recettes fiscales (+24,09 milliards) qu'aux recettes non fiscales (+10,53 milliards).

La hausse des recettes fiscales est expliquée par :

- les impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, qui ont globalement augmenté de 7,2 milliards ;
- les impôts sur la consommation des biens et services, constitués essentiellement de la TVA. Ils ont enregistré un regain de 23,17 milliards ;
- les droits d'accises, avec une hausse de 16,22 milliards.

En revanche, les droits de douane et autres droits à l'importation, étant affectés par la pandémie de covid-19, ont enregistré une baisse de 8,51 milliards.

Quant à la hausse des recettes non fiscales, elle découle du revenu de la propriété, en liaison avec le recouvrement au titre de loyers qui s'est bonifié de 25,84 milliards pour s'établir à 37,07 milliards. Cependant, le recouvrement au titre des dividendes est presque stable, avec une légère baisse de 174,56 millions pour se situer à 32,21 milliards.

Tableau 2 : Situation des recouvrements de recettes internes à la fin du premier trimestre 2020

Natures des recettes	Recouvrement T2_2019	LFI 2020	objectif T2_2020	Recouvrement T2_2020	Taux d'exécution T2_2020		Evolution T2 2020/T2 2019	
					Trim.	Annuel	En valeur	En %
Recettes fiscales	1124,39	2352,8	1121,9	1148,48	102%	48,8%	24,09	2,1%
Recettes non fiscales	66,71	123,2	60,3	77,24	128%	62,7%	10,53	15,8%
Recettes exceptionnelles		31,8		19,67		61,9%	19,67	
<i>dont contributions volontaires au FORCE covid-19</i>				19,7				
Total Recettes	1191,10	2507,8	1182,21	1245,39	104%	49,7%	54,29	4,6%

Source : DEES/DGCPT/MFB

## I.2 Les ressources externes

Les ressources externes s'élèvent au 30 juin 2020 à 102,55 milliards, soit 35% du montant total des recettes prévues par l'ordonnance 2020-07. Ces ressources comprennent les dons courants pour un montant de 43,18 milliards (131% des prévisions) et les dons en capital pour 59,37 milliards (23%).

Tableau 3 : Situation des dons reçus à la fin du premier trimestre 2020

Natures des dons	dons reçus T2_2019	LFR_2020	Dons reçus T2-2020	Taux d'exécution. T1_2020	Evolution T2_2020/T2_2019	
					En valeur	
Dons courants	4,20	33,00	43,18	131%	38,99	929%
Dons en capital	74,12	260,50	59,37	23%	-14,76	-20%
Total ressources externes	78,32	293,50	102,55	35%	24,23	31%

Source : DEES/DGCPT/MFB

## **II. LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL**

### **II.1 Les modifications de crédits**

#### **a. Suivi des autorisations d'engagement (AE) ouvertes**

**Par l'ordonnance 2020-07 du 17 juin 2020, les autorisations d'engagement (AE) initialement ouvertes sont revues à la hausse pour un montant de 62,79 milliards FCFA en passant de 9780,64 milliards à 9843,43 milliards FCFA au 30 juin 2020.**

La hausse des AE ouvertes est portée par les transferts en capital dont les crédits ont globalement augmenté de 123,31 milliards. Ces augmentations sont à la faveur, notamment des programmes ou dotation suivants :

- Défense du territoire national (+40,67 milliards) ;
- Développement, Gestion et Entretien des Infrastructures Routières (+26,26)
- Santé de référence (+19,68 milliards) ;
- Charges non réparties (+47,68 milliards).

En revanche, les AE ouvertes au titre des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat sont réduites d'un montant de 61,02 milliards.

#### **b. Suivi des crédits de paiement (CP) ouverts**

Les crédits de paiement (CP) ouverts sont relatifs aux dépenses du budget de l'Etat autorisés pour être exécutées au cours de l'année 2020.

**Les CP ouverts pour le budget général sont revus à la hausse par l'ordonnance 2020-07 d'un montant de 308,18 milliards, passant ainsi de 3573,01 milliards ouverts par la LFI 2020 à 3881,20 milliards à la date du 30 juin 2020.**

La révision à la hausse des CP ouverts est expliquée par l'augmentation des crédits sur les dépenses de transferts courants (+322,30 milliards) et les dépenses de transferts en capital (+131,39 milliards). Ces augmentations sont essentiellement liées aux efforts consentis pour lutter contre la pandémie de la COVID-19 qui se sont traduits par une dotation de 230 milliards au Fonds FORCE COVID-19), dont 180 milliards au titre des transferts courants et 50 milliards de transferts en capital, au profit des ministères impliqués.

En revanche, les crédits ouverts sur les charges de la dette publique sont revus à la baisse d'un montant de 57,9 milliards, en passant de de 364,84 à 306,91 milliards du fait :

- des ajustements à la baisse de charges prévisionnelles d'intérêts relatives à des prêts commerciaux, principalement due (à concurrence d'un peu plus de 21 milliards) remboursées en anticipation en 2019 alors que leur terme était prévu pour 2020 (économies de charge) ;
- de la révision significative (de 26 à 8 milliards, soit 16 milliards) des intérêts sur tirages futurs, en raison d'une tendance plus accentuée de recours à de nouveaux prêts beaucoup plus concessionnels qu'initialement projetés ;
- de l'ajustement à la hausse, pour un peu plus de 17 milliards des intérêts sur la dette intérieure, intégrant l'impact haussier sur le service de 2020 de nouvelles échéances liées aux dernières émissions faites durant le quatrième trimestre 2019, après les prévisions de la LFI (faites en fin septembre 2019).

Tableau 4 : Situation des modifications de crédits à la fin du deuxième trimestre de 2020 (en milliards FCFA)

Catégories de dépenses	LFI_2020	Variation Ordonnance 2020	CP ouverts
Charges financières de la dette	364,80	-57,90	306,90
Dépenses de personnel	<b>817,70</b>	0	817,70
Dépenses d'acquisitions de biens et services	311,85	-6,00	305,85
Dépenses de Transfert courant	635,59	322,30	957,89
Dépenses en capital sur ressources internes	681,51	124,79	806,30
Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	104,87	-6,60	98,27
Dépenses de transferts en capital	576,64	131,39	708,03
Dépenses en capital sur ressources externes	761,56	-75,00	686,56
<b>Total budget général</b>	<b>3573,01</b>	308,19	<b>3881,20</b>

Source : SYSBUDGEP/DGB/MFB

## II.2 L'exécution des dépenses du Budget général

### a. Situation de la consommation des CP

La consommation des CP renvoie aux dépenses effectivement payées à la fin du trimestre.

**Les dépenses du budget général payées en cumul à la fin du deuxième trimestre 2020 s'établissent à 2165,95 milliards, soit un taux d'exécution de 57,7% par rapport aux crédits ouverts au 30 juin 2020.** Le montant des dépenses payées représente 97% de celui des dépenses ordonnancées qui s'élèvent à 2240,40 milliards.

Les CP consommés sont répartis entre :

- les dépenses ordinaires payées pour 1346,74 milliards, soit 56,4% des crédits ouverts ;
- et les dépenses en capital pour 819,21 milliards, soit 54,9% des crédits ouverts.

Tableau 5 : Situation d'exécution des crédits à la fin du deuxième trimestre de 2020

Catégories de dépenses		engagement CP	Ordonnancement CP	Paiement	Taux d'exéc. CP
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>Total dépenses ordinaires</b>	<b>1387,05</b>	<b>1367,58</b>	<b>1346,74</b>	<b>56,4%</b>
	Charges financières de la dette	162,08	162,08	162,08	52,8%
	Dépenses de personnel	409,62	409,62	409,62	50,1%
	Dépenses d'acquisition de biens et services	191,09	171,92	159,48	52,1%
	Dépenses de transferts courants	624,25	623,96	615,56	64,3%
<b>Dépenses en capital</b>	<b>Total dépenses en capital</b>	<b>882,85</b>	<b>872,82</b>	<b>819,21</b>	<b>54,9%</b>
	<b>Dépenses en capital sur ressources internes</b>	<b>513,35</b>	<b>503,32</b>	<b>449,71</b>	<b>55,8%</b>
	Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	37,63	27,61	24,66	25,1%
	Dépenses de transferts en capital	475,72	475,72	425,04	60,0%
	<b>Dépenses en capital sur ressources externes</b>	<b>369,50</b>	<b>369,50</b>	<b>369,50</b>	<b>53,8%</b>
<b>TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL</b>		<b>2269,89</b>	<b>2240,40</b>	<b>2165,95</b>	<b>55,8%</b>

Source : SYSBUDGEP/DGBMFB



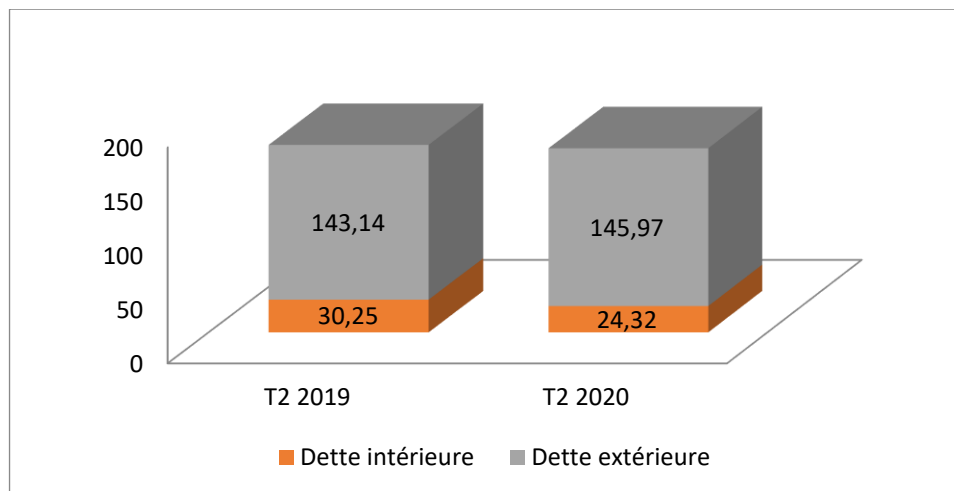
## b. Exécution des dépenses (CP) par catégorie

### 1. Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette exécutées se chiffrent au 30 juin 2020 à 170,29 milliards FCFA, soit plus de la moitié des prévisions de l'ordonnance 2020-07 (52,8%).

Comparées à la même période de l'année précédente, les charges financières ont évolué en légère baisse de 2% (-3,10 milliards). Cette baisse est expliquée par les charges de la dette intérieure (- 5,93 milliards). En revanche, les charges de la dette extérieure, qui constituent l'essentiel de cette catégorie de dépenses (86%), ont enregistré une hausse de 2,83 milliards ;

Figure 2 : Evolution des charges financières de la dette à la fin du premier trimestre 2020



Source : DDP/DGCPTBMFB

### 2. Dépenses de personnel

A la fin du deuxième trimestre 2020, les dépenses de personnel payées s'élèvent à hauteur de 409,62 milliards FCFA, soit 50,1% des crédits ouverts à la même date.

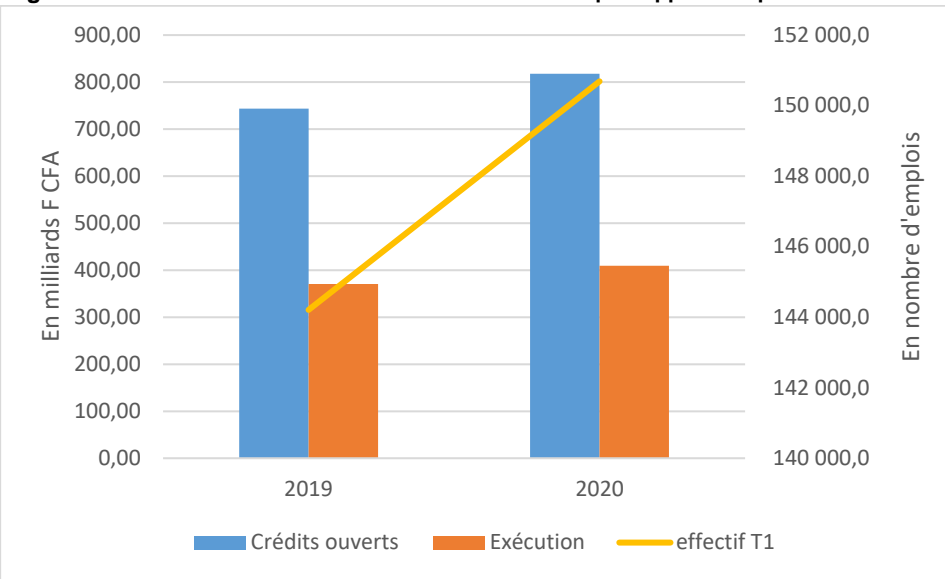
Comparée au deuxième trimestre de 2019, les dépenses de personnel ont augmenté de 38,707 milliards, soit 10,4% en valeur relative.

Cette hausse s'explique par, notamment :

- l'augmentation de l'effectif de la fonction publique (qui passe de **144 207** agents à fin juin 2019 à **150 688** agents à fin juin 2020) ;
- l'entrée en vigueur de la dernière tranche de l'indemnité de logement (**15 000 FCFA** par agent) des enseignants ;
- l'apurement des factures des dépenses de santé pour un montant global de **10,246 milliards dont 8,212 milliards payés au premier trimestre 2020** ;
- le paiement des rappels d'intégration, d'avancement, et de validation notamment des enseignants.

L'effectif total employé à fin mars 2020 s'élève à 150 688 agents, soit 94% du plafond annuel de 160 334 autorisé par la LFI 2020 qui est maintenu par l'ordonnance 2020-07 du 17 juin 2020.

Figure 3 : Evolution de la masse salariale et des effectifs par rapport aux plafonds de la LFI à la fin deuxième trimestre 2020



Source : DS/DGBMFB

### 3. Autres dépenses ordinaires

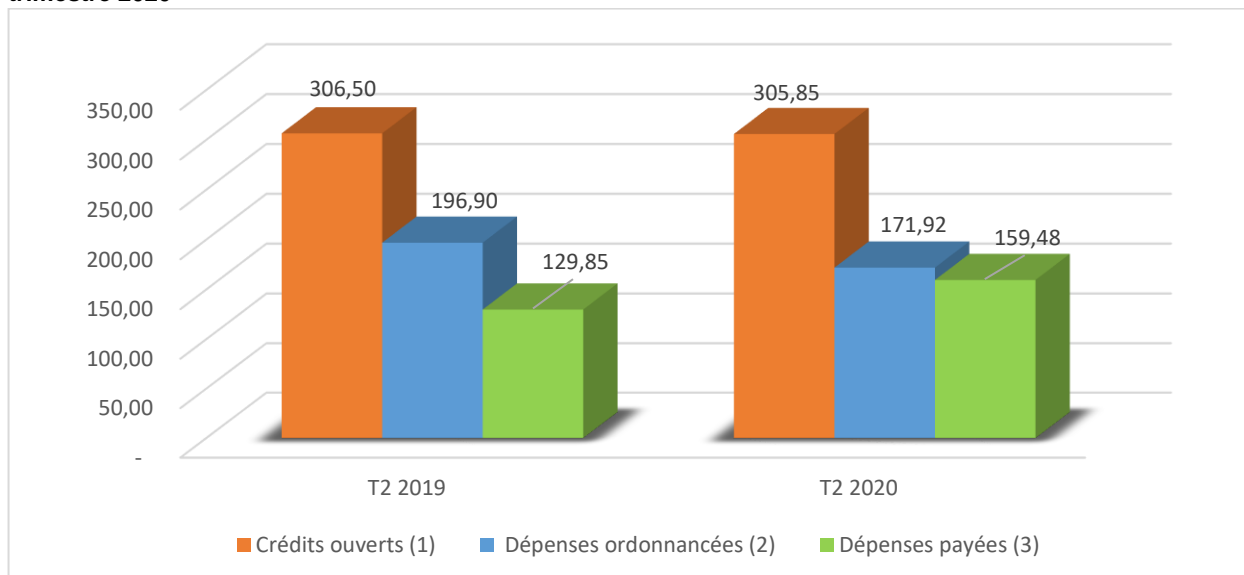
Les autres dépenses ordinaires comprennent :

- les dépenses d'acquisition de biens et services destinées au fonctionnement des services des Ministères et des institutions ;
- les dépenses de transferts courants pour la prise en charge des charges d'exploitation et de fonctionnement d'entités externes au budget général de l'Etat ainsi que des appuis à des catégories socio-professionnelles de la population.

**Au 30 juin 2020, les dépenses d'acquisition de biens et de services sont exécutées (ordonnancées) à hauteur de 171,92 milliards, soit 56,2% des crédits ouverts, contre 64,2% (196,90 milliards) un an auparavant. Le taux d'exécution des dépenses est en repli de près 8 points de pourcentage.** Cette baisse du niveau d'exécution est consécutive aux mesures prises par le Président de la République pour endiguer la pandémie de covid-19. Ces mesures ont eu comme effet le ralentissement des activités de l'administration qui a entraîné une baisse du rythme de la commande publique pour l'acquisition de biens et de services.

**Par contre, le rythme de paiement de ces dépenses s'est considérablement amélioré comparativement à la même période de l'année précédente. En effet, les dépenses payées passent de 65,9% au 30 juin 2019 à 92,8% des crédits ordonnancés au 30 juin 2020. Cette performance concrétise les mesures prises par le Ministre des Finances et du Budget pour réduire le délai de paiement des fournisseurs de biens et services.**

**Figure 4 : Evolution de l'exécution des crédits des dépenses d'acquisition de biens et de services à la fin du deuxième trimestre 2020**



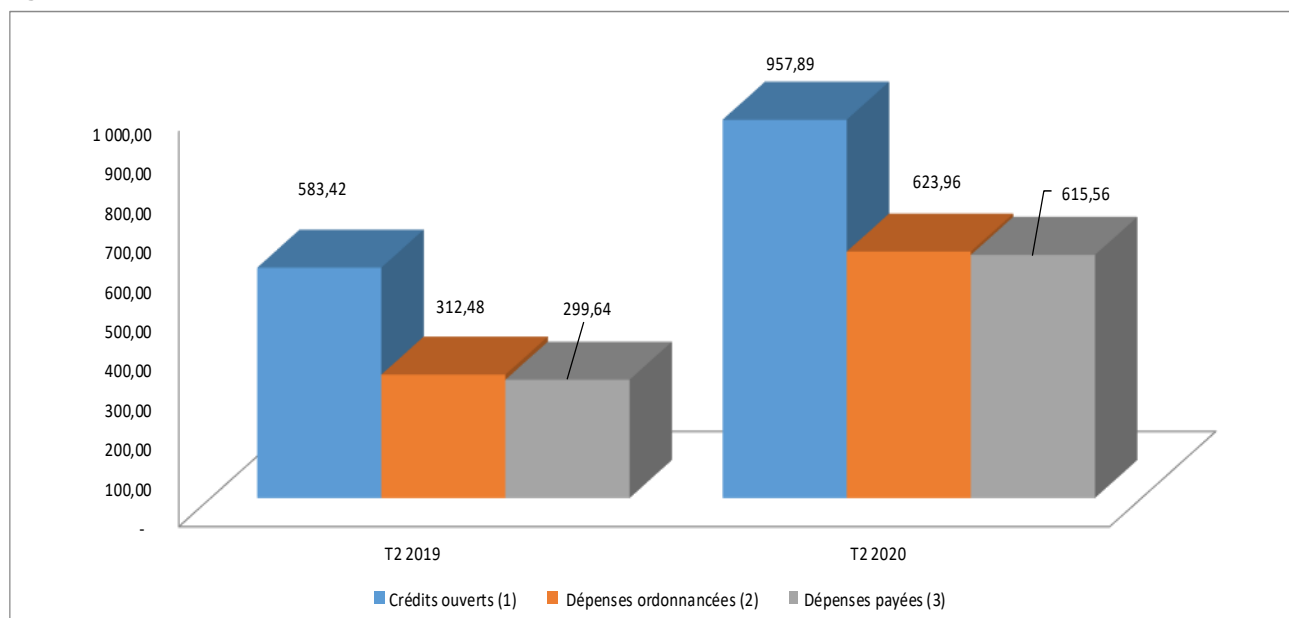
Source : SYSBUDGEP/DGBMFB

Le niveau d'exécution relativement satisfaisant (56,35%) des dépenses d'acquisition de biens et services est porté par la dotation « charge non répartie » avec notamment, le paiement des impôts et taxes dus dans le cadre de l'exécution des marchés sur ressources extérieures. Les crédits ouverts au titre de ces impôts et taxes étant évaluatifs ont été exécutés à hauteur de 51,7 milliards.

Cependant, les programmes budgétaires affichent un taux d'exécution de 37%.

**Les transferts courants exécutés au 30 juin 2020 s'élèvent à 623,96 milliards, soit 65,1% des crédits ouverts, contre 312,48 milliards (53,6%) un an auparavant, soit un relèvement de façon considérable du taux d'exécution de plus de 11 points de pourcentage.**

**Figure 5 : Evolution de l'exécution des crédits des dépenses de transferts courants à la fin du deuxième trimestre 2020**



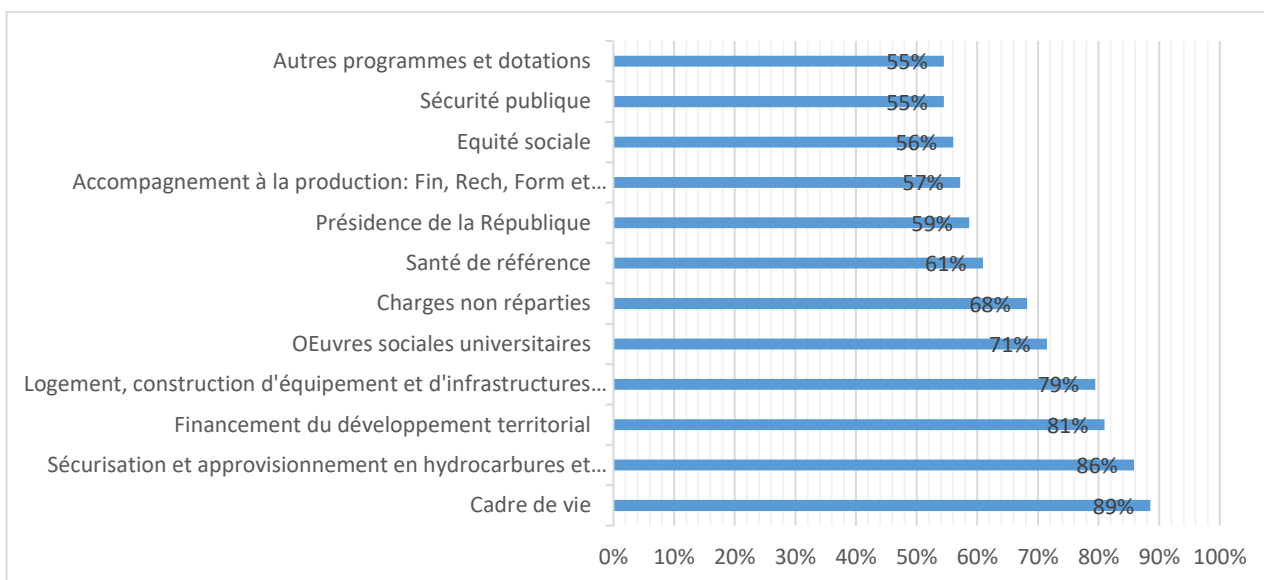
Source : SYSBUDGEP/DGBMFB

Ce niveau élevé d'exécution des transferts est porté par :

- la dotation « Charges non réparties » à la faveur du fonds FORCE covid-19 dont 69% des ressources inscrites sont mobilisées à la date du 30 juin 2020 pour prendre en charge les dépenses pour la lutte contre la pandémie ;
- les programmes des secteurs sociaux, notamment :
  - le programme « Œuvres sociales universitaires » qui a exécuté 71% de ses crédits ouverts au titre des transferts courants, soit un montant de 59,60 milliards. Ces efforts ont permis de mobiliser plus des trois quart (38,05 milliards, soit un taux d'exécution de 78%) du montant prévu pour le paiement des bourses nationales et étrangères d'enseignement (49,02 milliards). Les centres des œuvres sociales universitaires ont également bénéficié de ces transferts d'un montant de 21,55 milliards, soit 63% des crédits ouverts (34,38 milliards) ;
  - le programme « Education supérieure » pour lequel 51% des crédits ouverts au titre des transferts courants sont exécutés. Ces transferts sont consacrés, pour l'essentiel, aux subventions des institutions d'enseignement supérieur ;
  - le programme « Santé de référence » dont 61% des crédits ouverts au titre des transferts courants sont exécutés. Ces transferts sont destinés essentiellement au renforcement du système sanitaire ;
  - le programme « Equité sociale » pour lequel 56% des crédits ouverts au titre des transferts courants sont exécutés à la faveur des activités de la couverture maladie universelle (70% des crédits ouverts, soit 26,00 milliards) et de l'assistance alimentaire aux populations (88% des crédits ouverts, soit 10 milliards) ;
- les programmes des secteurs des affaires économiques, avec notamment :
  - le programme « Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles » qui exécute 86% des crédits ouverts au titre des transferts de courants consacré essentiellement aux subventions du FSE pour un montant de 71,28 milliards ;
  - le programme « Augmentation de la production et de la valorisation des produits agricoles » avec un taux d'exécution des transferts courants de 99% des crédits ouverts expliqués par la mobilisation intégrale des ressources destinées à la mise en place des intrants agricoles ;
  - le programme « Financement du développement territorial » (81% des crédits ouverts), avec la mobilisation de 97% des crédits ouverts au titre du fonds de dotation de la décentralisation ;
  - le programme « Optimisation du système d'offre d'électricité », en liaison avec le versement à la SENELEC du total des crédits ouverts au titre de la compensation tarifaire (25 milliards) ;
  - le programme « cadre de vie », dont 86% des crédits ouverts au titre de transferts sont exécutés pour assurer la collecte des déchets solides ;
  - le programme « Logement, construction d'équipements et d'infrastructures publiques » (79%), qui a permis de mobiliser 81% des crédits ouverts pour le paiement de la location des bâtiments occupés par les services administratifs.

2020

Figure 6 : Taux d'exécution des transferts courants des programmes budgétaires à la fin du deuxième trimestre



Source : SYSBUDGEP/DGBMFB

#### 4. Dépenses en capital

Les dépenses en capital ordonnancées au 30 juin 2020 s'élèvent à 872,82 milliards FCFA sur des crédits de paiement ouverts de 1492,86 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 58,5%. Elles sont réparties entre :

- les dépenses financées sur ressources internes pour un montant de 503,32 milliards, représentant 58% du total des dépenses en capital exécutées à la date du 30 juin 2020 ;
- et les dépenses financées sur ressources externes pour un montant de 369,50 milliards.

##### 4.1 Dépenses en capital financées sur ressources internes

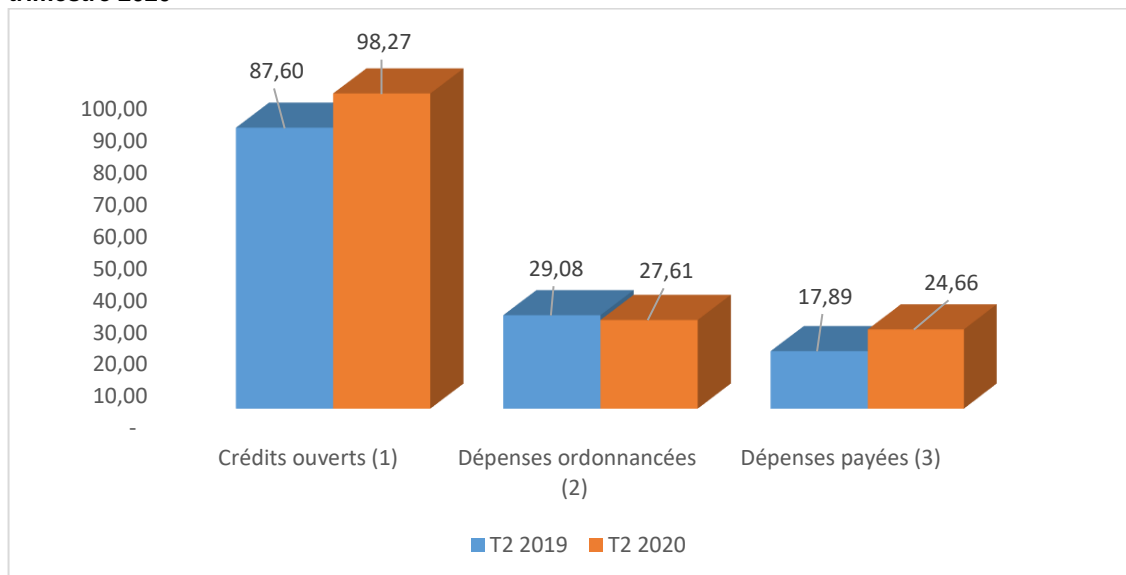
Les dépenses financées sur ressources internes comprennent les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et les dépenses de transferts en capital.

**Au 30 juin 2020, les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat sont arrêtées à hauteur de 27,61 milliards FCFA sur des crédits ouverts de 98,27 milliards, soit un taux d'exécution de 28,1% contre 32,2% réalisé à la même date pour l'année précédente.**

Le niveau bas de l'exécution de ces dépenses, observé sur une bonne partie des programmes serait expliqué, par les délais requis pour les procédures de passation des marchés. A cela, s'ajoute l'effet des mesures qui avaient été prises au début de la pandémie (réduction des horaires de travail, télétravail...) par le Président de la République qui ont ralenti, dans une certaine mesure, les activités de l'administration.

Toutefois, le niveau du montant payé aux prestataires de ces dépenses, rapporté à celui ordonnancé est relativement satisfaisant et a enregistré une importante augmentation par rapport à l'année précédente. En effet, le montant payé s'élève au 30 juin 2020 à 24,66 milliards, soit 89% du montant ordonnancé. Alors qu'à la même date, l'année précédente, le montant payé se situait à 17,89 milliards représentant 61,51% du montant ordonnancé.

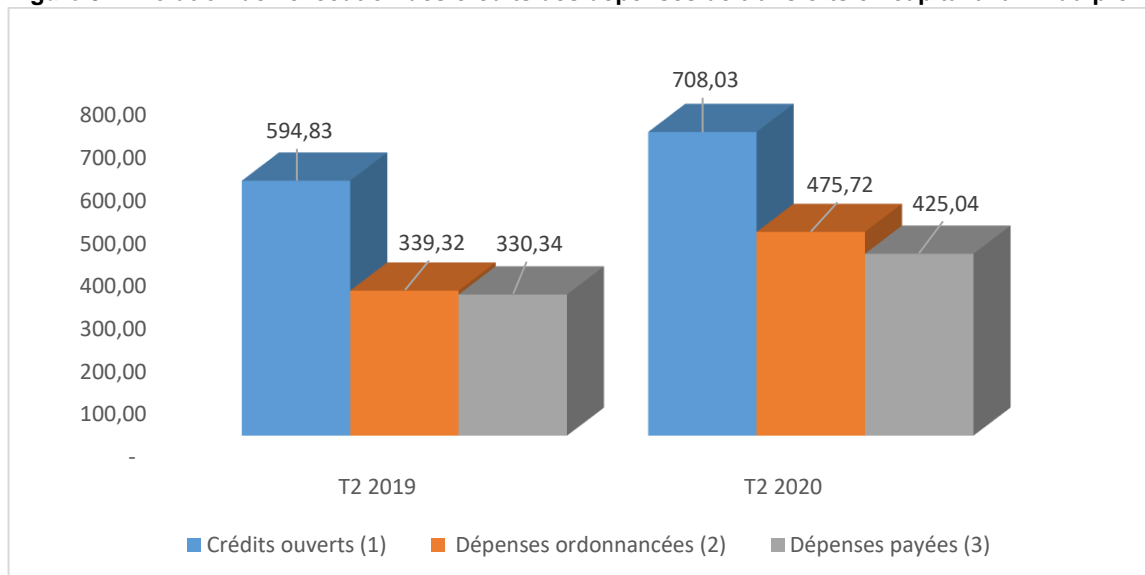
**Figure 7 : Evolution de l'exécution des crédits de Dépenses d'investissements exécutées par l'Etat à la fin du deuxième trimestre 2020**



Source : SYSBUDGEP/DGBMFB

**Au 30 juin 2020, les dépenses de transferts en capital sont exécutées pour un montant de 475,72 milliards, soit un taux d'exécution de 67,2% des crédits ouverts d'un montant de 708,03 milliards, traduisant une amélioration de 7 points de pourcentage par rapport à la même date, l'année précédente.**

**Figure 9 : Evolution de l'exécution des crédits des dépenses de transferts en capital à la fin du premier trimestre 2020**



Source : SYSBUDGEP/DGBMFB

**Le niveau d'exécution des transferts en capital est porté par les secteurs sociaux, à travers :**

- les activités du fonds FORCE covid-19 pour lequel les crédits ouverts au titre de transferts en capital pour un montant de 50 milliards sont entièrement mobilisés pour soutenir les différents ministères impliqués dans la lutte contre la covid-19 et les effets y liés ;
- les programmes du secteur de la santé dont les transferts en capital sont mobilisés à 100% pour renforcer les structures sanitaire en équipements ;

- les programmes du secteur de la protection sociale, avec notamment la mobilisation intégrale des crédits de transferts en capital destinés à l'allocation de la bourse de sécurité familiale ;
- les programmes du secteur de l'enseignement (100%) pour les constructions et équipement des universités et l'accroissement de la capacité d'accueil des campus universitaires.

Aussi, les secteurs relatifs à la défense et à la sécurité publique ont bénéficié de cette forte mobilisation des transferts en capital, en liaison avec le renforcement des équipements des forces de défenses et de sécurité.

Le secteur des logements et équipements collectifs a également bénéficié d'une bonne exécution des transferts en capital (59%), grâce au programme « Logement, construction d'équipements et d'infrastructures publiques ». Ce programme a mobilisé plus de 80% des crédits de transferts en capital ouverts pour la construction des cités ministérielles et la mise en œuvre du projet « une famille - un toit » dans le cadre de la promotion de l'habitat social.

La mobilisation des crédits de transferts en capital dans le secteur des affaires économiques reste globalement satisfaisante avec 51% des crédits ouverts pour cette catégorie de dépenses. Ces crédits sont constitués essentiellement des sous-secteurs des transports, de l'agriculture et d'activités multisectorielles.

- Le sous-secteur de l'agriculture est tiré par le programme « Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles » qui a mobilisé 90% de ses crédits ouverts au titre de transferts en capital pour la mise en œuvre du projet d'amélioration de la productivité agricole et le financement de la campagne agricole. En outre, dans ce sous-secteur, le programme « Promotion socio-économique des jeunes », dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement agricole communautaire (PRODAC), a mobilisé au cours du trimestre plus de 65% des crédits au titre des transferts en capital.
- Dans le sous-secteur des transports, la mobilisation des transferts en capital au 30 juin 2020 se situe à 43%. Toutefois, le programmes « Développement, Gestion et Entretien du Réseau ferroviaire » affiche un niveau d'exécution satisfaisant (90%), en rapport avec la mise en œuvre du projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD ;
- Quant aux activités multisectorielles, elles sont constituées du Programme d'urgence pour la modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA) et du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). Si le PUDC a mobilisé l'intégralité des crédits de transferts en capital qui lui sont alloués, le PUMA connaît niveau d'exécution relativement insuffisant à la date du 30 juin 2020.

#### **4.2 Dépenses en capital financées sur ressources externes**

Au titre des dépenses en capital sur ressources externes, le montant ordonnancé s'élève, à la date du 30 juin 2020, à **369,5 milliards F CFA**, sur une prévision de 686,56 milliards, soit un taux d'exécution de **53,8%**. Ces dépenses sont financées à 84% sur prêts (310,2 milliards) et 16% sur dons (59,3 milliards).

Parmi ces dépenses, un montant de 27,3 milliards F CFA a fait objet de rétrocession dont 19,3 milliards FCFA sur prêts projets et 8 milliards FCFA sur dons en capital.

Les principaux projets bénéficiaires de ce montant rétrocédé sont le projet KMS III (SONES) et les projets du secteur de l'énergie au profit de la SENELEC, de l'OMVS et de l'OMVG.

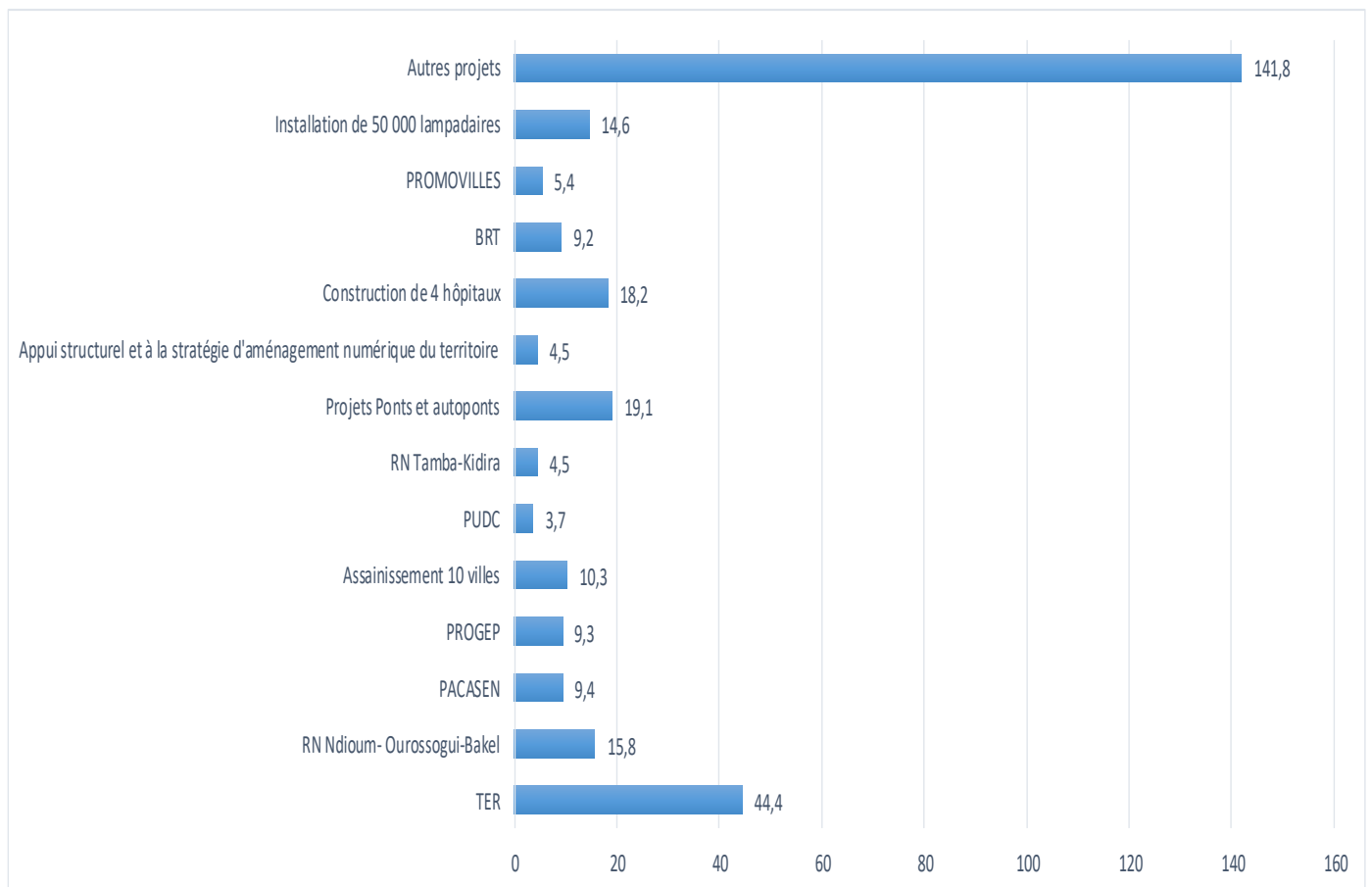
**Tableau 6 : Situation des tirages sur ressources extérieures à la date du 30 juin 2020**

	Prêts projets	Dons en capital	Total
Tirages hors rétrocessions	290,9	51,3	342,2
Rétrocessions	19,3	8	27,3
<b>Total</b>	<b>310,2</b>	<b>59,3</b>	<b>369,5</b>

Source : DODP/DGBMFB

Les tirages (prêts projets et dons en capital) portent sur 182 projets. Une dizaine de ces projets, qui représentent 36,9% du total des tirages, sont cofinancés par plusieurs bailleurs de fonds, le reste (63,1%) est financé exclusivement par des PTF bilatéraux ou multilatéraux avec une contrepartie de l'Etat.

Le projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD reste le plus important projet à avoir mobilisé des ressources externes avec un tirage sur prêt projets d'un montant de 44,3 milliards, au 30 juin 2020, représentant 14,3% de ces prêts.

**Figure 11 : Tirages des ressources extérieures selon les principaux bailleurs au 30 juin 2020**

Source : DODP/DGBMFB



### III. MOBILISATION DES RESSOURCES DU FONDS FORCE-COVID-19 ET EXECUTION DES DEPENSES DU PRES

#### III.1 Mobilisation des ressources

Au 30 juin 2020, le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la COVID-19 (FORCE-COVID-19) a enregistré des ressources d'un montant de **411,45 milliards FCFA** provenant :

- du FMI pour un montant de **266,06 milliards francs CFA** ;
- de la BOAD pour un montant de **18,4 milliards francs CFA** ;
- de la Commission de l'Union Européenne pour un montant de **8,07 milliards francs CFA** ;
- de l'Etat du Sénégal à travers des bons du trésor COVID 19 pour un montant de **102,25 milliards FCFA** ;
- et des contributions volontaires des sénégalais pour un montant de **19,67 milliards FCFA**.

A ces ressources s'ajoute des tirages sur prêts projets qui sont inscrits dans le Programme de Résilience Economique et Sociale (**PRES**) en faveur du secteur de la santé. Ces tirages, effectués au cours du deuxième trimestre, se chiffrent à un montant de **11,5 milliards** dont :

- 5,9 milliards de la Banque mondiale sur un prêt de **12 milliards FCFA** ;
- 5,6 milliards de la Banque Islamique de Développement (BID) sur un prêt de **26 milliards**.

A la date du 30 juin 2020, les ressources encaissés pour la lutte contre la pandémie et les effets y liés s'élèvent à **425,95 milliards** sur un montant total de financement disponible de **452,45 milliards** (ressources FORCE-COVID-19 plus emprunts Banque mondiale et BID) mobilisé pour le financement du PRES.

#### III.2 Exécution des dépenses du PRES

Le budget du programme PRES arrêté par l'ordonnance n°2020-07 du 17 juin 2020 modifiant la LFI 2020 se chiffre à 1000 milliards.

Au 30 juin 2020, les dépenses payées au titre du PRES se situent à 390,49 milliards, soit presque la totalité (99%) du montant engagé et 62,43% du montant des dépenses décaissables de 628,4 milliards.

L'exécution des dépenses budgétaires se répartit, suivant les quatre piliers du programme, comme suit. Le détail des dépenses figure en annexe du rapport (annexe 6).

Tableau 7 : Situation d'exécution des dépenses du PRES à la fin du deuxième trimestre 2020

<b>PILIER</b>	<b>Montant alloué</b>	<b>Montant budgétisé</b>	<b>Montant engagé</b>	<b>Montant payé</b>
PILIER 1	77,8	77,8	54,19	50,41
PILIER 2	103,0	103,0	80,40	80,40
PILIER 3	741,6	741,6	200,40	200,40
Crédits budgétaires	370,0	371,6	200,40	200,40
Renonciation de recettes	371,6	370,0		
PILIER 4	77,6	77,6	59,28	59,28
<b>TOTAL</b>	<b>1000,0</b>	<b>1000,0</b>	<b>394,26</b>	<b>390,49</b>
<b>Total dépenses décaissables</b>	<b>628,4</b>	<b>628,4</b>		

Source : DGB/MFB

- Les dépenses payées pour le **PILIER 1 (soutien au secteur de la santé)** se situe à **50,41 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **64,8% du montant alloué de 77,8 milliards**.
- Les dépenses du **PILIER 2 (renforcement de la résilience sociale des populations, y compris les sénégalais de l'étranger)** sont payées à hauteur de **80,40 milliards F CFA**, soit un taux d'exécution de **78% du montant alloué de 103 milliards**.
- Pour les dépenses du **PILIER 3 (sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois)**, **200,40 milliards FCFA** sont payés, soit un taux d'exécution de **54,2%** du montant des crédits budgétaires alloué de **370 milliards**. En plus de ces crédits, l'Etat compte renoncer à des recettes au profit des entreprises affectées par l'impact de la pandémie de la COVID-19, pour un montant de **371,6 milliards**.
- Le **PILIER 4 (sécurisation de l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité)** a enregistré un paiement des dépenses de **59,28 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **76,4%** du montant alloué de **77,6 milliards**.

Cette situation intègre l'exécution des crédits budgétaires inscrits au titre du fonds de riposte covid-19. Ces crédits ont été ouverts pour un montant de 230 milliards, grâce au recadrage du budget de 2020 qui a permis de réaliser des économies sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ces crédits sont payés à hauteur de 175 milliards répartis entre transferts courants (125 milliards) et transferts en capital (50 milliards).

#### **IV. LES RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR**

##### **IV.1 Les recettes et dépenses du fonds national de retraite (FNR)**

La situation du Fonds national de Retraite, sur la base des ordonnancements, fait ressortir un solde positif de 9,9 milliards au 30 juin 2020 contre 9,7 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 0,2 milliards. L'excédent enregistré, est expliqué par les recettes du régime complémentaire qui se chiffrent à 7,6 milliards. Ce régime n'ayant pas encore réalisé de dépenses dégage en conséquence un solde positif du même montant des recettes recouvrées (+7,6 milliards).

En plus, le régime de base a enregistré un solde positif de 2,3 milliards grâce au renforcement du suivi des cotisations des fonctionnaires en détachement. Les recettes générées en fin juin 2020 par le régime de base se chiffrent à 53,537 milliards et les dépenses à 51,274 milliards.

Le nombre total des cotisants est de 113 680 et le nombre de pensionnés de 69 644 en fin juin 2020. A cette date, le rapport démographique est de 1,632.

Tableau 6 : Situation d'exécution du FNR à la fin du deuxième trimestre 2020

	LF(1)	T2_2019 (2)	T2_2020 (3)	Ecart n/n-1 (3-2)
<b>Recettes (en milliards F CFA)</b>	111,8	58,6	61,1	2,6
<b>dont régime complémentaire</b>		7,1	7,6	0,5
<b>Nombre de cotisants</b>		106 250	113 680	7 430
<b>Dépenses (en milliards F CFA)</b>	111,8	48,9	51,3	2,4
<b>Nombre Allocataires</b>		68 035	69 644	1 609
<b>Solde du FNR</b>	0,0	9,7	9,9	0,2

Source : DP/DGB/MFB et DEES/DGCPT/MFB

## IV.2 Autres opérations des comptes spéciaux du trésor

A fin juin 2020, les comptes spéciaux du Trésor (hors FNR) dégagent un excédent de 3,56 milliards contre 3,41 milliards un an auparavant. Ce solde est expliqué par le compte de prêts qui a connu une exécution uniquement en recettes constituées de remboursements de prêts pour un montant de 3,56 milliards. En outre, les comptes « Frais de contrôle des sociétés à participation publiques » et « Caisse d'encouragement à la pêche et à ses industries annexes » ont enregistré respectivement des recettes de 2,400 millions et 564,990 millions sans effectuer de dépenses.

Tableau 7 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du trésor (hors FNR) à la fin du deuxième trimestre 2020

Rubriques	LFIR2020	T2_2019	T2_2020	Ecart n/n-1
<b>Recettes (en milliards F CFA)</b>	24,05	3,83	3,56	-0,27
<b>Dépenses (en milliards F CFA)</b>	24,05	0,41	0,00	-0,41
<b>Solde</b>	0,00	3,41	3,56	0,14

Source : DEES/DGCPT/MFB

# **ANNEXES**

**Annexe 1 : Situation détaillée d'exécution des recettes internes du budget général (en milliards FCA) au 30 juin 2020**

Nature de la recette	CUMUL T2_2019	CUMUL T2_2020
<b>A1 TOTAL RECETTES</b>	<b>1 269,42</b>	<b>1 347,94</b>
<b>A11 Recettes fiscales</b>	<b>1 124,39</b>	<b>1 148,48</b>
A111 Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	<b>407,94</b>	<b>415,14</b>
A1111 A la charge des personnes physiques	169,37	171,42
A1112 impôts sur les Sociétés et autres entreprises	235,41	241,02
A1113 Non ventilables	3,16	2,71
<b>A112 Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre</b>	3,94	4,04
<b>A113 Impôts sur le patrimoine</b>	23,39	24,82
A1133 Impôts sur les mutations par décès, les successions, les donations entre vifs et les legs	<b>1,96</b>	2,84
A1134 Impôts sur les transactions financières et en capital	<b>21,43</b>	21,98
<b>A114 Impôts sur les biens et services</b>	515,22	541,08
<b>A1141 Impôts généraux sur les biens et services</b>	<b>375,01</b>	390,07
A11411 Impôts sur la valeur ajoutée	360,68	383,85
A11413 Impôts sur le chiffre d'affaires et autres impôts généraux sur les biens et services	-	-
<b>A1142 Accises</b>	<b>70,75</b>	86,97
<b>A1144 Taxes sur des services déterminés</b>	-	-
A1145 Taxes sur l'utilisation ou la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités	37,07	30,58
A11451 Taxes sur les véhicules à moteur	6,76	5,90
A11452 Autres	30,31	28,34
<b>A115 Impôts sur le commerce extérieur et les transactions</b>	157,79	149,28
A1151 Droits de douane et autres droits à l'importation	157,79	149,28
A1152 Taxes à l'exportation	-	-
<b>A116 Autres recettes fiscales</b>	<b>16,11</b>	14,12
<b>A13 Dons</b>	<b>78,32</b>	102,55
A131 Reçus d'administrations publiques étrangères	78,32	94,48
A1311 Courants	4,20	35,12
A1312 En capital	74,12	59,37
A132 Reçus d'organisations internationales	-	8,07
A133 Reçus d'autres unités d'administration publique	-	-
<b>A14 Autres recettes</b>	<b>66,71</b>	<b>96,91</b>
A141 Revenu de la propriété	44,20	69,42
A1411 Intérêts	0,59	0,15
A1412 Dividendes	32,39	32,21
A1415 Loyers	11,22	37,07
A142 Ventes de biens et services	5,87	4,99
A1422 Droits administratifs	5,81	4,96
A1423 Ventes résiduelles des établissements non marchands	0,06	0,03
A143 Amendes, pénalités et confiscation	-	-
A145 Recettes diverses non identifiées	16,65	22,49

Source : DEES/DGCPT/MFB

**Annexe 2 : Situation d'exécution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement répartis par ministère ou institution, par programme ou dotation et par catégorie de dépenses (en milliards F CFA)**

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Présidence de la République	Présidence de la République	3	0,00	5,90	0,00	5,90	0,00	2,11	1,92	1,50	0,41
Présidence de la République	Présidence de la République	4	0,00	55,43	0,00	55,43	0,00	32,52	32,52	32,52	0,00
Présidence de la République	Présidence de la République	5	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Présidence de la République	Présidence de la République	6	30,12	11,83	30,12	11,83	9,76	9,76	9,76	9,76	0,00
Assemblée Nationale	Assemblée Nationale	4	0,00	15,77	0,00	15,77	0,00	8,24	8,24	6,81	1,43
Assemblée Nationale	Assemblée Nationale	6	7,95	2,73	7,95	2,73	2,73	2,73	2,73	2,19	0,54
Conseil Economique Social et Environnemental	Conseil Economique, Social et Environnemental	4	0,00	6,60	0,00	6,60	0,00	4,10	4,10	3,00	1,10
Conseil Constitutionnel	Conseil Constitutionnel	4	0,00	0,90	0,00	0,90	0,00	0,45	0,45	0,45	0,00
Cour Suprême	Cour Suprême	4	0,00	0,80	0,00	0,80	0,00	0,40	0,40	0,40	0,00
Cour des Comptes	Cour des Comptes	4	0,00	4,36	0,00	4,36	0,00	2,97	2,97	2,97	0,00
Cour des Comptes	Cour des Comptes	6	10,75	1,20	10,75	1,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	Conseil des Collectivités Territoriales	4	0,00	8,64	0,00	8,64	0,00	4,30	4,30	4,30	0,00
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	Conseil des Collectivités Territoriales	6	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	Programme de lutte contre la malnutrition	6	15,00	1,29	15,00	1,29	0,64	0,64	0,64	0,64	0,00
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	Secrétariat général du Gouvernement	3	0,00	3,17	0,00	3,17	0,00	1,76	1,54	1,50	0,04
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	Secrétariat général du Gouvernement	4	0,00	12,82	0,00	12,82	0,00	7,05	7,05	7,05	0,00
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	Secrétariat général du Gouvernement	5	5,31	0,22	5,31	0,22	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	Secrétariat général du Gouvernement	6	28,63	8,68	28,63	8,68	5,86	5,86	5,86	5,86	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Coopération bilatérale et multilatérale	3	0,00	20,83	0,00	20,83	0,00	10,73	0,02	0,02	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Coopération bilatérale et multilatérale	4	0,00	4,19	0,00	4,19	0,00	0,10	0,10	0,10	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Coopération bilatérale et multilatérale	5	22,21	1,85	22,21	1,85	0,73	0,73	0,00	0,00	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Gestion des Affaires consulaires et promotion des SE	3	0,00	0,21	0,00	0,21	0,00	0,03	0,02	0,02	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Gestion des Affaires consulaires et promotion des SE	4	0,00	1,23	0,00	1,23	0,00	0,38	0,38	0,38	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Gestion des Affaires consulaires et promotion des SE	5	1,71	0,16	1,71	0,16	0,11	0,05	0,03	0,03	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Gestion des Affaires consulaires et promotion des SE	6	0,70	0,48	0,70	0,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	7,08	0,00	7,08	0,00	1,45	0,76	0,70	0,06
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	14,78	0,00	14,78	0,00	6,96	6,68	6,68	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	1,50	0,27	1,50	0,27	0,17	0,17	0,01	0,01	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	6	0,30	0,30	0,30	0,30	0,15	0,15	0,15	0,15	0,00
Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	Promotion de la Diplomatie économique	3	0,00	0,24	0,00	0,24	0,00	0,03	0,01	0,01	0,00
Ministère des Forces Armées	Défense du territoire national	3	0,00	32,07	0,00	32,07	0,00	14,34	13,84	13,66	0,17
Ministère des Forces Armées	Défense du territoire national	5	36,30	13,51	36,30	13,51	9,19	4,41	3,93	3,06	0,86
Ministère des Forces Armées	Défense du territoire national	6	181,51	52,14	181,51	52,14	39,09	39,09	39,09	34,64	4,45
Ministère des Forces Armées	Pilotage coordination et gestion administrative	3	0,00	2,78	0,00	2,78	0,00	2,32	1,65	1,20	0,45
Ministère des Forces Armées	Pilotage coordination et gestion administrative	4	0,00	3,19	0,00	3,19	0,00	1,35	1,35	1,33	0,03
Ministère des Forces Armées	Pilotage coordination et gestion administrative	5	1,66	1,66	1,66	1,66	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00
Ministère des Forces Armées	Pilotage coordination et gestion administrative	6	7,08	1,43	7,08	1,43	0,75	0,75	0,75	0,35	0,40
Ministère des Forces Armées	Sûreté publique et maintien de l'ordre	3	0,00	13,96	0,00	13,96	0,00	5,79	5,49	5,38	0,11
Ministère des Forces Armées	Sûreté publique et maintien de l'ordre	4	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00	0,05	0,05	0,05	0,00
Ministère des Forces Armées	Sûreté publique et maintien de l'ordre	5	17,70	10,07	17,70	10,07	10,07	10,07	9,57	9,57	0,00
Ministère des Forces Armées	Sûreté publique et maintien de l'ordre	6	27,20	3,89	27,20	3,89	0,34	0,34	0,34	0,34	0,00
Ministère de l'Intérieur	Administration territoriale	3	0,00	2,19	0,00	2,19	0,00	1,65	1,43	1,29	0,14
Ministère de l'Intérieur	Administration territoriale	5	10,69	0,19	10,69	0,19	0,09	0,09	0,05	0,05	0,00
Ministère de l'Intérieur	Gouvernance électorale	3	0,00	0,98	0,00	0,98	0,00	0,48	0,47	0,47	0,00
Ministère de l'Intérieur	Gouvernance électorale	4	0,00	1,29	0,00	1,29	0,00	1,05	1,05	1,05	0,00
Ministère de l'Intérieur	Gouvernance électorale	6	50,00	10,07	50,00	10,07	10,07	10,07	10,07	10,07	0,00
Ministère de l'Intérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	1,44	0,00	1,44	0,00	0,67	0,43	0,34	0,09
Ministère de l'Intérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	0,14	0,00	0,14	0,00	0,14	0,14	0,14	0,00
Ministère de l'Intérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,84	0,84	0,84	0,84	0,29	0,14	0,03	0,03	0,00
Ministère de l'Intérieur	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	6	1,38	1,38	1,38	1,38	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00
Ministère de l'Intérieur	Sécurité civile	3	0,00	3,37	0,00	3,37	0,00	1,72	1,61	1,61	0,01
Ministère de l'Intérieur	Sécurité civile	4	0,00	5,73	0,00	5,73	0,00	3,91	3,91	3,91	0,00
Ministère de l'Intérieur	Sécurité civile	5	10,49	1,47	10,49	1,47	1,45	1,21	0,99	0,29	0,70
Ministère de l'Intérieur	Sécurité civile	6	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,95	0,00
Ministère de l'Intérieur	Sécurité publique	3	0,00	7,60	0,00	7,60	0,00	4,05	3,71	3,50	0,21
Ministère de l'Intérieur	Sécurité publique	4	0,00	10,30	0,00	10,30	0,00	5,62	5,62	4,60	1,02
Ministère de l'Intérieur	Sécurité publique	5	20,19	1,69	20,19	1,69	0,62	0,55	0,53	0,53	0,00
Ministère de l'Intérieur	Sécurité publique	6	38,78	9,22	38,78	9,22	6,38	6,38	6,38	6,38	0,00
Ministère de la Justice	Administration pénitentiaire	3	0,00	5,63	0,00	5,63	0,00	3,30	2,18	2,08	0,10

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de la Justice	Administration pénitentiaire	4	0,00	0,32	0,00	0,32	0,00	0,08	0,08	0,08	0,00
Ministère de la Justice	Administration pénitentiaire	5	15,05	0,93	15,05	0,93	0,83	0,76	0,48	0,48	0,00
Ministère de la Justice	Administration pénitentiaire	6	0,20	0,20	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Justice	Bonne gouvernance et Droits humains	3	0,00	0,34	0,00	0,34	0,00	0,30	0,29	0,29	0,00
Ministère de la Justice	Bonne gouvernance et Droits humains	4	0,00	0,18	0,00	0,18	0,00	0,18	0,18	0,18	0,00
Ministère de la Justice	Bonne gouvernance et Droits humains	5	7,70	0,27	7,70	0,27	0,26	0,17	0,17	0,15	0,01
Ministère de la Justice	Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant	3	0,00	0,69	0,00	0,69	0,00	0,36	0,29	0,27	0,02
Ministère de la Justice	Education surveillée et Protection judiciaire de l'Enfant	5	0,19	0,19	0,19	0,19	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Justice	Justice judiciaire	3	0,00	1,73	0,00	1,73	0,00	0,98	0,76	0,74	0,02
Ministère de la Justice	Justice judiciaire	4	0,00	1,39	0,00	1,39	0,00	0,78	0,78	0,78	0,00
Ministère de la Justice	Justice judiciaire	5	22,08	2,17	22,08	2,17	1,48	1,07	0,30	0,30	0,00
Ministère de la Justice	Justice judiciaire	6	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,00
Ministère de la Justice	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	1,31	0,00	1,31	0,00	0,52	0,38	0,37	0,01
Ministère de la Justice	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	1,58	0,00	1,58	0,00	1,03	1,03	1,03	0,00
Ministère de la Justice	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	1,12	0,13	1,12	0,13	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Justice	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	6	3,40	0,63	3,40	0,63	0,63	0,63	0,63	0,63	0,00
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	Fonction publique	3	0,00	0,60	0,00	0,60	0,00	0,19	0,11	0,09	0,02
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	Fonction publique	4	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	Fonction publique	5	0,43	0,43	0,43	0,43	0,04	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,58	0,00	0,58	0,00	0,13	0,07	0,06	0,01
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,10	0,10	0,10	0,00
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	Renouveau du service public	3	0,00	0,25	0,00	0,25	0,00	0,03	0,02	0,02	0,00
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	Renouveau du service public	6	12,41	0,50	12,41	0,50	0,15	0,15	0,15	0,15	0,00
Ministère du travail du dialogue sociale et des relations avec les Institutions	Gouvernance du marché du travail	3	0,00	0,64	0,00	0,64	0,00	0,24	0,19	0,19	0,01
Ministère du travail du dialogue sociale et des relations avec les Institutions	Gouvernance du marché du travail	4	0,00	0,90	0,00	0,90	0,00	0,60	0,60	0,60	0,00
Ministère du travail du dialogue sociale et des relations avec les Institutions	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,33	0,00	0,33	0,00	0,10	0,07	0,07	0,00



Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère du travail du dialogue sociale et des relations avec les Institutions	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,29	0,29	0,29	0,29	0,10	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère du travail du dialogue sociale et des relations avec les Institutions	Protection sociale des travailleurs	3	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère du travail du dialogue sociale et des relations avec les Institutions	Protection sociale des travailleurs	4	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,12	0,12	0,12	0,00
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Economie Maritime	3	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Economie Maritime	4	0,00	6,32	0,00	6,32	0,00	3,11	3,11	3,11	0,00
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Economie Maritime	5	5,50	2,80	5,50	2,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Economie Maritime	6	96,28	3,86	96,28	3,86	3,11	3,11	3,11	3,11	0,00
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Pêche et Aquaculture	3	0,00	0,34	0,00	0,34	0,00	0,21	0,17	0,16	0,01
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Pêche et Aquaculture	4	0,00	0,76	0,00	0,76	0,00	0,48	0,48	0,48	0,00
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Pêche et Aquaculture	5	9,92	1,29	9,92	1,29	0,66	0,09	0,09	0,08	0,01
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Pêche et Aquaculture	6	32,41	1,91	32,41	1,91	0,82	0,82	0,82	0,82	0,00
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,16	0,00	0,16	0,00	0,08	0,07	0,07	0,00
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement et modernisation des services de transport	3	0,00	0,11	0,00	0,11	0,00	0,04	0,04	0,04	0,00
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement et modernisation des services de transport	4	0,00	9,07	0,00	9,07	0,00	3,91	3,91	3,91	0,00
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement et modernisation des services de transport	6	35,74	1,03	35,74	1,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement, Gestion et Entretien des Infrastructures Routières	3	0,00	0,09	0,00	0,09	0,00	0,07	0,06	0,06	0,00
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement, Gestion et Entretien des Infrastructures Routières	6	1 334,84	118,68	1 334,84	118,68	32,18	32,18	32,18	1,62	30,56
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement, Gestion et Entretien du Réseau ferroviaire	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement, Gestion et Entretien du Réseau ferroviaire	4	0,00	3,48	0,00	3,48	0,00	1,55	1,55	1,35	0,20
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Développement, Gestion et Entretien du Réseau ferroviaire	6	123,18	34,88	123,18	34,88	31,73	31,73	31,73	18,50	13,23
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,17	0,13	0,12	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
<b>Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement</b>	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Accompagnement à la production: Fin, Rech, Form et App-cons	3	0,00	0,11	0,00	0,11	0,00	0,05	0,04	0,03	0,01
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Accompagnement à la production: Fin, Rech, Form et App-cons	4	0,00	6,70	0,00	6,70	0,00	3,83	3,83	3,78	0,06
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Augmentation de la product et valorisa des ppts agricoles	3	0,00	0,57	0,00	0,57	0,00	0,33	0,30	0,28	0,02
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Augmentation de la product et valorisa des ppts agricoles	4	0,00	15,67	0,00	15,67	0,00	15,49	15,49	15,40	0,09
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Augmentation de la product et valorisa des ppts agricoles	5	1,42	1,42	1,42	1,42	0,48	0,13	0,10	0,08	0,01
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Augmentation de la product et valorisa des ppts agricoles	6	110,19	42,01	110,19	42,01	38,00	38,00	38,00	37,88	0,12
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,45	0,00	0,45	0,00	0,13	0,06	0,06	0,00
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	0,80	0,00	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,27	0,27	0,27	0,27	0,11	0,10	0,07	0,06	0,01
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Sécurisation de la base product et dével des infrast rural	4	0,00	6,04	0,00	6,04	0,00	2,94	2,94	2,94	0,00
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Sécurisation de la base product et dével des infrast rural	5	1,89	1,44	1,89	1,44	0,85	0,78	0,34	0,30	0,04
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural</b>	Sécurisation de la base product et dével des infrast rural	6	13,32	5,91	13,32	5,91	2,81	2,81	2,81	2,81	0,00
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	3	0,00	3,17	0,00	3,17	0,00	1,21	0,92	0,92	0,00
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	4	0,00	0,37	0,00	0,37	0,00	0,29	0,29	0,29	0,00
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	5	5,23	2,56	5,23	2,56	0,63	0,28	0,20	0,15	0,05
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Elaboration des lois de finance et suivi de l'exécution	6	44,90	44,90	44,90	44,90	38,75	38,75	38,75	38,75	0,00
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Gestion comptable et financière Etat et autres organismes publics	3	0,00	1,91	0,00	1,91	0,00	0,45	0,36	0,35	0,01
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Gestion comptable et financière Etat et autres organismes publics	4	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Gestion comptable et financière Etat et autres organismes publics	5	1,55	1,55	1,55	1,55	0,29	0,29	0,29	0,10	0,19
<b>Ministère des Finances et du Budget</b>	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	3	0,00	1,56	0,00	1,56	0,00	0,52	0,37	0,33	0,04

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère des Finances et du Budget	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	4	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	5	1,45	1,45	1,45	1,45	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion de la fiscalité intérieure et du foncier	6	6,22	6,06	6,22	6,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion du secteur financier	3	0,00	0,66	0,00	0,66	0,00	0,33	0,29	0,28	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion du secteur financier	4	0,00	1,28	0,00	1,28	0,00	0,72	0,72	0,72	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion du secteur financier	5	0,34	0,34	0,34	0,34	0,04	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion du secteur financier	6	1,09	1,09	1,09	1,09	0,59	0,59	0,59	0,59	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion ressources douanières et protection de l'économie	3	0,00	1,69	0,00	1,69	0,00	0,46	0,42	0,41	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion ressources douanières et protection de l'économie	4	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Gestion ressources douanières et protection de l'économie	6	21,00	5,84	21,00	5,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Pilotage, gestion et coordination du MFB	3	0,00	3,67	0,00	3,67	0,00	0,89	0,71	0,71	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Pilotage, gestion et coordination du MFB	4	0,00	3,27	0,00	3,27	0,00	1,41	1,41	1,41	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Pilotage, gestion et coordination du MFB	5	14,71	2,16	14,71	2,16	0,88	0,80	0,78	0,78	0,00
Ministère des Finances et du Budget	Pilotage, gestion et coordination du MFB	6	1,51	1,51	1,51	1,51	1,12	1,12	1,12	1,12	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Electrification rurale et Energies renouvelables	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Electrification rurale et Energies renouvelables	4	0,00	2,22	0,00	2,22	0,00	0,66	0,66	0,66	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Electrification rurale et Energies renouvelables	5	0,39	0,38	0,39	0,38	0,27	0,18	0,13	0,10	0,02
Ministère du Pétrole et des Energies	Electrification rurale et Energies renouvelables	6	102,90	7,56	102,90	7,56	0,83	0,83	0,83	0,56	0,28
Ministère du Pétrole et des Energies	Optimisation du système d'offre d'électricité	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Optimisation du système d'offre d'électricité	4	0,00	25,88	0,00	25,88	0,00	25,43	25,43	25,43	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Optimisation du système d'offre d'électricité	6	69,59	7,19	69,59	7,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,33	0,00	0,33	0,00	0,13	0,04	0,04	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	0,30	0,00	0,30	0,00	0,20	0,20	0,20	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles	4	0,00	83,51	0,00	83,51	0,00	71,71	71,71	71,71	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles	5	0,10	0,10	0,10	0,10	0,04	0,04	0,04	0,04	0,00
Ministère du Pétrole et des Energies	Sécurisation et approvisionnement en hydrocarbures et combustibles	6	14,66	1,12	14,66	1,12	0,43	0,43	0,43	0,43	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Développement du marché intérieur et de la consommation	3	0,00	0,14	0,00	0,14	0,00	0,07	0,06	0,05	0,01

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Développement du marché intérieur et de la consommation	4	0,00	0,76	0,00	0,76	0,00	0,34	0,34	0,34	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Développement du marché intérieur et de la consommation	6	1,09	0,55	1,09	0,55	0,11	0,11	0,11	0,11	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,08	0,07	0,07	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	0,72	0,00	0,72	0,00	0,47	0,47	0,47	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	4	0,00	1,12	0,00	1,12	0,00	0,44	0,44	0,44	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	5	0,18	0,18	0,18	0,18	0,12	0,12	0,12	0,12	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Promo et développement Entrepreneariat privé et des PME/PMI	6	16,10	0,27	16,10	0,27	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in	3	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in	4	0,00	0,59	0,00	0,59	0,00	0,39	0,39	0,39	0,00
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce in	5	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Aménagement et développement urbain	3	0,00	0,09	0,00	0,09	0,00	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Aménagement et développement urbain	4	0,00	0,15	0,00	0,15	0,00	0,15	0,15	0,15	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Aménagement et développement urbain	6	27,42	4,80	27,42	4,80	1,30	1,30	1,30	1,30	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Cadre de vie	3	0,00	0,06	0,00	0,06	0,00	0,06	0,05	0,04	0,01
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Cadre de vie	4	0,00	13,10	0,00	13,10	0,00	11,60	11,60	11,60	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Cadre de vie	5	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Cadre de vie	6	17,04	6,70	17,04	6,70	4,54	4,54	4,54	4,54	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	3	0,00	0,07	0,00	0,07	0,00	0,06	0,06	0,06	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	4	0,00	25,32	0,00	25,32	0,00	20,12	20,12	20,12	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	5	32,00	0,13	32,00	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Logement, construction d'équipement et d'infrastructures pub	6	171,89	25,98	171,89	25,98	21,66	21,66	21,66	21,66	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,28	0,00	0,28	0,00	0,22	0,20	0,20	0,01
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	1,90	0,00	1,90	0,00	1,90	1,90	1,90	0,00
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	2,05	0,27	2,05	0,27	0,07	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère du Développement industriel et de la petite et moyenne industrie	compétitivité de l'industrie sénégalaise	3	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,04	0,03	0,03	0,00
Ministère du Développement industriel et de la petite et moyenne industrie	compétitivité de l'industrie sénégalaise	4	0,00	3,26	0,00	3,26	0,00	2,24	2,24	2,18	0,06
Ministère du Développement industriel et de la petite et moyenne industrie	compétitivité de l'industrie sénégalaise	5	0,10	0,10	0,10	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du Développement industriel et de la petite et moyenne industrie	compétitivité de l'industrie sénégalaise	6	2,02	2,02	2,02	2,02	1,40	1,40	1,40	1,40	0,00
Ministère du Développement industriel et de la petite et moyenne industrie	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,09	0,00	0,09	0,00	0,09	0,05	0,05	0,00
Ministère du Développement industriel et de la petite et moyenne industrie	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,02	0,02	0,02	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	développement de la Sécurité et de la Sureté du Transport aérien	3	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	développement de la Sécurité et de la Sureté du Transport aérien	4	0,00	0,61	0,00	0,61	0,00	0,43	0,43	0,43	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	développement de la Sécurité et de la Sureté du Transport aérien	6	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Développement de l'Offre touristique	3	0,00	0,07	0,00	0,07	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Développement de l'Offre touristique	4	0,00	1,42	0,00	1,42	0,00	1,11	1,11	1,11	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Développement de l'Offre touristique	5	0,06	0,06	0,06	0,06	0,02	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Développement de l'Offre touristique	6	18,12	0,56	18,12	0,56	0,49	0,49	0,49	0,49	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Développement des infrastructures aéroportuaires	3	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Développement des infrastructures aéroportuaires	4	0,00	4,50	0,00	4,50	0,00	1,25	1,25	1,25	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Développement des infrastructures aéroportuaires	6	114,53	6,63	114,53	6,63	6,00	6,00	6,00	6,00	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,20	0,00	0,20	0,00	0,07	0,07	0,06	0,00
Ministère du Tourisme et des transports aériens	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,23	0,23	0,23	0,23	0,09	0,07	0,05	0,05	0,01
Ministère de l'Education Nationale	Education de base des jeunes et adultes	3	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Education de base des jeunes et adultes	4	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,52	0,52	0,52	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Education de base des jeunes et adultes	5	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Education de base des jeunes et adultes	6	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Education préscolaire	3	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Education préscolaire	4	0,00	0,09	0,00	0,09	0,00	0,09	0,09	0,09	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	3	0,00	36,58	0,00	36,58	0,00	18,27	17,68	13,62	4,06
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	4	0,00	4,75	0,00	4,75	0,00	1,50	1,50	1,50	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	5	11,73	0,90	11,73	0,90	0,56	0,08	0,05	0,05	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Élémentaire	6	2,48	2,48	2,48	2,48	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Moyen général	3	0,00	1,60	0,00	1,60	0,00	0,74	0,73	0,60	0,13
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Moyen général	4	0,00	0,24	0,00	0,24	0,00	0,24	0,24	0,24	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Moyen général	5	8,63	1,44	8,63	1,44	0,07	0,07	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement Moyen général	3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement secondaire général	3	0,00	1,35	0,00	1,35	0,00	0,68	0,51	0,44	0,07
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement secondaire général	4	11,97	0,22	11,97	0,22	0,29	0,16	0,16	0,14	0,02
Ministère de l'Education Nationale	Enseignement secondaire général	5	0,00	2,25	0,00	2,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Education Nationale	Pilotage ministériel, gestion et coordination administrative	3	0,00	22,62	0,00	22,62	0,00	10,91	10,57	8,80	1,77
Ministère de l'Education Nationale	Pilotage ministériel, gestion et coordination administrative	4	1,08	2,16	1,08	2,16	0,57	0,47	0,47	0,46	0,01
Ministère de l'Education Nationale	Pilotage ministériel, gestion et coordination administrative	5	0,00	1,08	0,00	1,08	0,00	0,38	0,32	0,32	0,00
Ministère des Sports	Développement de la Pratique et des Infrastructures sportive	3	0,00	0,90	0,00	0,90	0,00	0,08	0,04	0,04	0,01
Ministère des Sports	Développement de la Pratique et des Infrastructures sportive	4	10,24	2,36	10,24	2,36	2,74	1,35	1,35	1,35	0,00
Ministère des Sports	Développement de la Pratique et des Infrastructures sportive	5	1,00	4,28	1,00	4,28	0,00	2,71	1,94	1,41	0,52

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère des Sports	Développement de la Pratique et des Infrastructures sportive	6	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Sports	Développement des ressources humaines et de la formation	3	0,00	0,15	0,00	0,15	0,00	0,04	0,03	0,03	0,00
Ministère des Sports	Développement des ressources humaines et de la formation	4	3,98	0,06	3,98	0,06	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Sports	Développement des ressources humaines et de la formation	5	0,00	0,38	0,00	0,38	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère des Sports	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,39	0,00	0,39	0,00	0,14	0,10	0,09	0,01
Ministère des Sports	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	1,94	0,00	1,94	0,00	0,32	0,32	0,32	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Développement et Encadrement du Secteur de la Communication	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,03	0,02	0,02	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Développement et Encadrement du Secteur de la Communication	4	10,10	5,19	10,10	5,19	0,65	3,19	3,19	3,06	0,13
Ministère de la Culture et de la Communication	Développement et Encadrement du Secteur de la Communication	6	0,00	2,70	0,00	2,70	0,00	0,65	0,65	0,65	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,26	0,00	0,26	0,00	0,12	0,06	0,06	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion & Valorisation Industries culturelles & créatives	3	0,00	0,19	0,00	0,19	0,00	0,10	0,09	0,09	0,01
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion & Valorisation Industries culturelles & créatives	4	0,02	7,50	0,02	7,50	0,02	4,18	4,18	4,10	0,08
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion & Valorisation Industries culturelles & créatives	5	7,69	0,02	7,69	0,02	0,93	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion & Valorisation Industries culturelles & créatives	6	0,00	1,68	0,00	1,68	0,00	0,83	0,83	0,83	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	3	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00	0,02	0,02	0,02	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	4	1,78	1,83	1,78	1,83	0,18	0,79	0,79	0,72	0,08
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	5	15,13	0,30	15,13	0,30	1,47	0,04	0,04	0,04	0,00
Ministère de la Culture et de la Communication	Promotion et valorisation du Patrimoine culturel	6	0,00	2,13	0,00	2,13	0,00	1,47	1,47	1,47	0,00
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	13,91	0,00	13,91	0,00	6,80	6,14	4,62	1,52
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	1,67	15,56	1,67	15,56	0,32	8,63	8,61	5,05	3,56
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,00	1,06	0,00	1,06	0,00	0,31	0,12	0,11	0,01
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Protection sociale	3	0,00	0,66	0,00	0,66	0,00	0,39	0,30	0,28	0,02
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Protection sociale	4	1,41	0,27	1,41	0,27	0,52	0,14	0,14	0,13	0,00



Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Protection sociale	5	0,29	0,73	0,29	0,73	0,15	0,44	0,38	0,37	0,01
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Protection sociale	6	0,00	0,29	0,00	0,29	0,00	0,15	0,15	0,15	0,00
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de base	3	0,00	1,60	0,00	1,60	0,00	0,88	0,77	0,73	0,04
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de base	4	4,36	4,06	4,36	4,06	1,98	1,97	1,97	1,97	0,00
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de base	5	10,44	3,10	10,44	3,10	1,86	1,31	0,18	0,18	0,01
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de base	6	0,00	3,24	0,00	3,24	0,00	1,86	1,86	0,96	0,90
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de référence	3	0,00	0,22	0,00	0,22	0,00	0,09	0,04	0,04	0,00
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de référence	4	10,10	14,65	10,10	14,65	4,81	8,92	8,92	8,92	0,00
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de référence	5	32,66	5,66	32,66	5,66	23,42	4,16	2,18	2,17	0,01
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	Santé de référence	6	0,00	24,58	0,00	24,58	0,00	23,42	23,42	23,42	0,00
Ministère de la Jeunesse	Education à la citoyenneté et promotion du volontariat	3	2,44	0,04	2,44	0,04	0,01	0,03	0,02	0,02	0,00
Ministère de la Jeunesse	Education à la citoyenneté et promotion du volontariat	5	0,00	1,08	0,00	1,08	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère de la Jeunesse	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,38	0,00	0,38	0,00	0,28	0,24	0,22	0,02
Ministère de la Jeunesse	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	1,82	0,50	1,82	0,50	0,05	0,50	0,50	0,50	0,00
Ministère de la Jeunesse	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,00	0,19	0,00	0,19	0,00	0,04	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Jeunesse	Promotion socioéconomique des jeunes	4	46,99	1,74	46,99	1,74	7,62	0,74	0,74	0,74	0,00
Ministère de la Jeunesse	Promotion socioéconomique des jeunes	6	0,00	11,78	0,00	11,78	0,00	7,62	7,62	7,62	0,00
Ministère de la Jeunesse	Protection sociale des jeunes et gestion de leur groupement	3	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00	0,05	0,02	0,02	0,00
Ministère de la Jeunesse	Protection sociale des jeunes et gestion de leur groupement	4	0,08	0,22	0,08	0,22	0,03	0,15	0,15	0,15	0,00
Ministère de la Jeunesse	Protection sociale des jeunes et gestion de leur groupement	5	0,00	0,08	0,00	0,08	0,00	0,03	0,03	0,01	0,02
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Conservation de la biodiversité et gestion des AP	3	0,00	0,64	0,00	0,64	0,00	0,51	0,45	0,43	0,02
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Conservation de la biodiversité et gestion des AP	4	0,23	0,35	0,23	0,35	0,12	0,18	0,18	0,18	0,00
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Conservation de la biodiversité et gestion des AP	5	0,04	0,23	0,04	0,23	0,04	0,12	0,12	0,09	0,03
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Conservation de la biodiversité et gestion des AP	6	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,04	0,04	0,04	0,00
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	3	0,00	1,33	0,00	1,33	0,00	0,81	0,77	0,71	0,06
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	4	0,79	1,03	0,79	1,03	0,51	0,70	0,70	0,70	0,00



Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	5	0,74	0,79	0,74	0,79	0,21	0,50	0,47	0,34	0,13
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	6	0,00	0,74	0,00	0,74	0,00	0,21	0,21	0,21	0,00
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Lutte contre les pollutions nuisance et les effets néfastes du changement climatique	3	0,00	0,38	0,00	0,38	0,00	0,27	0,21	0,21	0,01
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Lutte contre les pollutions nuisance et les effets néfastes du changement climatique	4	0,48	0,00	0,48	0,00	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Lutte contre les pollutions nuisance et les effets néfastes du changement climatique	5	0,00	0,48	0,00	0,48	0,00	0,32	0,29	0,22	0,07
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	1,16	0,00	1,16	0,00	0,75	0,58	0,54	0,04
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,33	0,05	0,33	0,05	0,19	0,05	0,05	0,05	0,00
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,24	0,33	0,24	0,33	0,24	0,17	0,15	0,12	0,03
Ministère de l'Environnement et du développement durable	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	6	0,00	0,24	0,00	0,24	0,00	0,24	0,24	0,24	0,00
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Autonomie Economique des femmes	3	0,51	0,08	0,51	0,08	0,44	0,06	0,05	0,05	0,00
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Autonomie Economique des femmes	5	1,00	0,51	1,00	0,51	0,40	0,13	0,06	0,05	0,01
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Autonomie Economique des femmes	6	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00	0,40	0,40	0,40	0,00
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Enfance	3	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,04	0,02	0,02	0,00
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Enfance	4	0,06	1,62	0,06	1,62	0,03	1,24	1,24	1,15	0,10
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Enfance	5	1,03	0,06	1,03	0,06	0,27	0,03	0,03	0,02	0,01
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Enfance	6	0,00	1,03	0,00	1,03	0,00	0,27	0,27	0,27	0,00
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Famille et genre	3	0,00	0,43	0,00	0,43	0,00	0,02	0,02	0,02	0,00
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Famille et genre	4	1,09	0,93	1,09	0,93	0,56	0,40	0,40	0,00	0,40
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Famille et genre	5	0,00	1,05	0,00	1,05	0,00	0,34	0,23	0,19	0,04
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,19	0,24	0,19	0,24	0,10	0,15	0,11	0,11	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,00	0,19	0,00	0,19	0,00	0,09	0,08	0,07	0,01
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	4	0,46	1,33	0,46	1,33	0,27	1,14	1,14	1,14	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement de l'artisanat et de l'apprentissage	6	0,00	0,46	0,00	0,46	0,00	0,27	0,27	0,27	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement de l'emploi	3	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement de l'emploi	4	0,13	0,80	0,13	0,80	0,08	0,80	0,80	0,80	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement de l'emploi	5	0,10	0,13	0,10	0,13	0,05	0,08	0,08	0,07	0,01
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement de l'emploi	6	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,05	0,05	0,05	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement des offres de formation professionnelle et tec	3	0,00	5,87	0,00	5,87	0,00	1,05	2,40	2,20	0,20
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement des offres de formation professionnelle et tec	4	5,63	0,90	5,63	0,90	0,88	0,66	0,66	0,62	0,04
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement des offres de formation professionnelle et tec	5	1,14	2,15	1,14	2,15	0,41	0,58	0,38	0,38	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Développement des offres de formation professionnelle et tec	6	0,00	1,14	0,00	1,14	0,00	0,41	0,41	0,41	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	1,06	0,00	1,06	0,00	0,37	0,41	0,40	0,00
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges non Réparties	DOTATION CHARGES NON REPARTIES	3	0,00	73,35	0,00	73,35	0,00	85,46	85,44	83,23	2,22
Charges non Réparties	DOTATION CHARGES NON REPARTIES	4	8,32	229,99	8,32	229,99	0,00	156,85	156,85	156,85	0,00
Charges non Réparties	DOTATION CHARGES NON REPARTIES	5	77,33	7,88	77,33	7,88	61,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges non Réparties	DOTATION CHARGES NON REPARTIES	6	0,00	64,95	0,00	64,95	0,00	61,20	61,20	61,20	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Coopération et Développement PPP et Appui Secteur privé	3	0,00	0,41	0,00	0,41	0,00	0,12	0,04	0,04	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Coopération et Développement PPP et Appui Secteur privé	4	1,05	0,14	1,05	0,14	0,02	0,06	0,06	0,06	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Coopération et Développement PPP et Appui Secteur privé	5	252,44	0,06	252,44	0,06	2,80	0,02	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Coopération et Développement PPP et Appui Secteur privé	6	0,00	9,53	0,00	9,53	0,00	2,80	2,80	2,80	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Economie productive compétitive et créatrice d'emplois	3	0,00	0,93	0,00	0,93	0,00	0,42	0,32	0,31	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Economie productive compétitive et créatrice d'emplois	4	0,31	7,17	0,31	7,17	0,06	3,86	3,86	3,86	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Economie productive compétitive et créatrice d'emplois	5	0,77	0,31	0,77	0,31	0,45	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Economie productive compétitive et créatrice d'emplois	6	0,00	0,77	0,00	0,77	0,00	0,45	0,45	0,45	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Pilotage gestion et coordination administrative	3	0,00	0,67	0,00	0,67	0,00	0,27	0,13	0,13	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Pilotage gestion et coordination administrative	4	3,18	0,25	3,18	0,25	0,49	0,13	0,13	0,13	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	Pilotage gestion et coordination administrative	6	0,00	0,86	0,00	0,86	0,00	0,49	0,49	0,49	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Mise en marché des produits animaux	3	0,13	0,08	0,13	0,08	0,06	0,02	0,01	0,01	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Mise en marché des produits animaux	5	0,00	0,13	0,00	0,13	0,00	0,04	0,03	0,02	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,78	0,00	0,78	0,00	0,16	0,14	0,14	0,01
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,05	1,23	0,05	1,23	0,00	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,00	0,05	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Productions animales	3	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,03	0,02	0,02	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Productions animales	4	1,60	0,50	1,60	0,50	0,75	0,38	0,38	0,38	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Productions animales	5	9,63	1,60	9,63	1,60	5,33	0,49	0,36	0,33	0,03
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Productions animales	6	0,00	8,30	0,00	8,30	0,00	5,33	5,33	5,33	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Santé animale et Santé publique vétérinaire	3	0,90	0,02	0,90	0,02	0,42	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère de l'Elevage et des Productions Animales	Santé animale et Santé publique vétérinaire	6	0,00	0,90	0,00	0,90	0,00	0,42	0,42	0,34	0,09
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Economie numérique	3	0,00	0,11	0,00	0,11	0,00	0,05	0,04	0,04	0,00
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Economie numérique	4	0,98	2,48	0,98	2,48	0,31	0,85	0,85	0,85	0,00
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Economie numérique	5	15,29	0,36	15,29	0,36	2,63	0,24	0,22	0,22	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Economie numérique	6	0,00	6,71	0,00	6,71	0,00	2,63	2,63	2,63	0,00
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,10	0,29	0,10	0,29	0,09	0,16	0,14	0,14	0,00
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,50	0,10	0,50	0,10	0,00	0,09	0,09	0,09	0,00
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	6	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Secteur postal	3	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	Secteur postal	4	0,00	2,30	0,00	2,30	0,00	1,30	1,30	1,30	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,53	0,00	0,53	0,00	0,26	0,18	0,18	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,04	0,05	0,04	0,05	0,02	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,00	0,04	0,00	0,04	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Promotion de la microfinance	3	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Promotion de la microfinance	4	0,78	0,08	0,78	0,08	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Promotion de la microfinance	5	0,18	0,78	0,18	0,78	0,14	0,24	0,20	0,20	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Promotion de la microfinance	6	0,00	0,18	0,00	0,18	0,00	0,14	0,14	0,14	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS)	3	0,00	0,07	0,00	0,07	0,00	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS)	4	0,75	0,05	0,75	0,05	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	Promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS)	6	0,00	0,75	0,00	0,75	0,00	0,75	0,75	0,75	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Cohérence territoriale	3	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Cohérence territoriale	4	30,97	1,30	30,97	1,30	0,16	0,63	0,63	0,63	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Cohérence territoriale	6	0,00	2,53	0,00	2,53	0,00	0,16	0,16	0,16	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Financement du développement territorial	3	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Financement du développement territorial	4	38,11	30,15	38,11	30,15	30,41	24,42	24,42	24,42	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Financement du développement territorial	6	0,00	32,06	0,00	32,06	0,00	30,41	30,41	30,29	0,12
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Gouvernance territoriale	3	0,00	0,13	0,00	0,13	0,00	0,06	0,05	0,05	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Gouvernance territoriale	4	8,28	0,70	8,28	0,70	0,10	0,45	0,45	0,45	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Gouvernance territoriale	5	1,26	0,18	1,26	0,18	0,50	0,03	0,02	0,02	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Gouvernance territoriale	6	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	10,50	0,09	10,50	0,09	1,50	0,03	0,02	0,02	0,00
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	6	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00	1,50	1,50	1,50	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,14	0,00	0,14	0,00	0,11	0,11	0,09	0,01
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,00	2,89	0,00	2,89	0,00	1,22	1,22	1,22	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme d'Accès à l'Eau Potable	3	0,00	0,12	0,00	0,12	0,00	0,07	0,07	0,07	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme d'Accès à l'Eau Potable	4	0,17	2,00	0,17	2,00	0,02	0,86	0,86	0,86	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme d'Accès à l'Eau Potable	5	23,00	0,17	23,00	0,17	7,88	0,02	0,02	0,00	0,01
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme d'Accès à l'Eau Potable	6	0,00	23,00	0,00	23,00	0,00	7,88	7,88	7,88	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	3	0,00	0,09	0,00	0,09	0,00	0,06	0,06	0,05	0,01
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	5	15,15	0,00	15,15	0,00	7,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales	6	0,00	15,15	0,00	15,15	0,00	7,34	7,34	7,34	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	3	0,00	0,03	0,00	0,03	0,00	0,03	0,03	0,03	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	4	0,11	2,51	0,11	2,51	0,10	0,50	0,50	0,50	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	5	6,11	0,11	6,11	0,11	0,72	0,04	0,04	0,04	0,00
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau	6	0,00	5,81	0,00	5,81	0,00	0,72	0,72	0,72	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	3	0,00	0,06	0,00	0,06	0,00	0,04	0,02	0,02	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	4	20,68	82,14	20,68	82,14	2,24	42,04	42,04	42,04	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	5	159,08	5,36	159,08	5,36	14,66	0,96	0,07	0,02	0,05
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Education supérieure	6	0,00	26,42	0,00	26,42	0,00	14,66	14,66	14,66	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Œuvres sociales universitaires	3	0,00	0,09	0,00	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Œuvres sociales universitaires	4	2,91	83,40	2,91	83,40	0,02	59,60	59,60	59,59	0,01
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Œuvres sociales universitaires	5	54,73	2,10	54,73	2,10	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Œuvres sociales universitaires	6	0,00	10,07	0,00	10,07	0,00	6,00	6,00	6,00	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Pilotage, Gestion et Coordination administrative	3	0,00	3,27	0,00	3,27	0,00	0,37	0,34	0,22	0,12
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	Pilotage, Gestion et Coordination administrative	4	0,00	0,34	0,00	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Mines et de la Géologie	Géologie	3	0,00	0,02	0,00	0,02	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00
Ministère des Mines et de la Géologie	Géologie	4	1,25	0,11	1,25	0,11	1,10	0,07	0,07	0,07	0,00
Ministère des Mines et de la Géologie	Géologie	6	0,00	1,25	0,00	1,25	0,00	1,10	1,10	1,10	0,00
Ministère des Mines et de la Géologie	Mines	3	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,07	0,06	0,05	0,01
Ministère des Mines et de la Géologie	Mines	4	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère des Mines et de la Géologie	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	3	0,00	0,10	0,00	0,10	0,00	0,09	0,07	0,05	0,01
Ministère des Mines et de la Géologie	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	4	0,22	0,62	0,22	0,62	0,15	0,31	0,31	0,31	0,00
Ministère des Mines et de la Géologie	Pilotage, Coordination et Gestion administrative	5	0,00	0,22	0,00	0,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE	3	0,00	0,28	0,00	0,28	0,00	0,13	0,11	0,11	0,00
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET EQUITE TERRITORIALE	3	0,03	0,12	0,03	0,12	0,02	0,07	0,06	0,05	0,01
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET EQUITE TERRITORIALE	5	17,37	0,03	17,37	0,03	12,50	0,01	0,01	0,01	0,00

Sections	Programmes	Catégories dépenses	LFI		Crédits ouverts		Crédits engagés		CP ordonnancés	CP payés	Reste CP à payer
			AE	CP	AE	CP	AE	CP			
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET EQUITE TERRITORIALE	6	0,00	16,87	0,00	16,87	0,00	12,50	12,50	12,50	0,00
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	EQUITE SOCIALE	3	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	EQUITE SOCIALE	4	15,73	66,03	15,73	66,03	15,73	37,00	37,00	37,00	0,00
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	EQUITE SOCIALE	6	0,00	15,73	0,00	15,73	15,73	15,73	15,73	15,73	0,00

### Annexe 3 : Situation d'exécution des crédits de paiement répartis par ministère ou institution selon la fonction

MINISTERE/INSTITUTION	01 Services généraux des administrations publiques	02 Défense	03 Ordre et sécurité publics	04 Affaires économiques	05 Protection de l'environnement	06 Logements et équipements collectifs	07 Santé	08 Loisirs, culture et culte	09 Enseignement	10 Protection sociale
Assemblée Nationale	10,97	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges non Réparties	118,29	-	-	1,15	6,05	-	-	1,00	-	177,00
Conseil Constitutionnel	-	-	0,45	-	-	-	-	-	-	-
Conseil Economique Social et Environnemental	4,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cour Suprême	-	-	0,40	-	-	-	-	-	-	-
Cour des Comptes	-	-	2,97	-	-	-	-	-	-	-
Haut Conseil des Collectivités Territoriales	4,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministère Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises	-	-	-	2,10	-	-	-	-	-	-
Ministère de la Culture et de la Communication	-	-	-	-	-	-	-	11,30	0,06	0,00
Ministère de la Femme de la famille du genre et de la protection des enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	0,77	2,13
Ministère de la Jeunesse	0,02	-	-	8,37	-	-	0,03	0,92	-	0,01
Ministère de la Justice	-	-	6,11	0,00	-	-	0,01	-	1,07	0,86
Ministère de la Microfinance de l'économie sociale et Solidaire	-	-	-	1,34	-	-	-	-	-	-

MINISTERE/INSTITUTION	01 Services généraux des administrations publiques	02 Défense	03 Ordre et sécurité publics	04 Affaires économiques	05 Protection de l'environnement	06 Logements et équipements collectifs	07 Santé	08 Loisirs, culture et culte	09 Enseignement	10 Protection sociale
Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	-	-	2,13	5,72	-	-	-	-	0,01	-
Ministère de la Santé et de l'Action Sociale	-	-	-	-	-	-	53,75	-	0,49	0,94
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	-	-	-	63,87	-	-	-	-	0,11	-
Ministère de l'Eau et de l'assainissement	-	-	-	0,32	7,44	11,08	-	-	-	0,00
Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération	6,18	-	-	1,11	1,00	-	-	-	-	-
Ministère de l'économie numérique et des Télécommunications	-	-	-	5,14	-	-	-	-	-	0,14
Ministère de l'Éducation Nationale	-	-	-	-	-	-	0,02	0,01	33,75	0,00
Ministère de l'Élevage et des Productions Animales	-	-	-	6,69	-	-	-	-	0,03	-
Ministère de l'Emploi de la Formation professionnelle et de l'Artisanat	-	-	-	2,79	-	-	-	-	3,83	0,00
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation	-	-	-	-	-	-	-	-	122,73	-
Ministère de l'Environnement et du développement durable	-	-	-	1,53	2,92	-	-	-	0,01	-
Ministère de l'Intérieur	13,07	-	24,47	-	-	-	0,01	0,07	-	0,01
Ministère de l'Urbanisme du logement et de l'hygiène publique	-	-	-	-	15,80	45,15	-	0,70	-	0,01
Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur	7,60	-	0,15	-	-	-	-	0,38	-	0,03
Ministère des Collectivités Territoriales et de l'aménagement du territoire	55,76	-	-	2,40	-	-	-	-	-	0,00
Ministère des Finances et du Budget	44,38	-	-	2,08	-	-	-	-	0,78	0,02
Ministère des Forces Armées	-	59,14	15,44	-	-	0,53	1,26	-	0,40	0,29
Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement	-	-	-	69,60	-	-	-	-	-	0,00
Ministère des Mines et de la Géologie	-	-	-	1,61	-	-	-	-	-	-
Ministère des Sports	-	-	-	-	-	-	-	3,76	0,02	0,00



MINISTÈRE/INSTITUTION	01 Services généraux des administrations publiques	02 Défense	03 Ordre et sécurité publics	04 Affaires économiques	05 Protection de l'environnement	06 Logements et équipements collectifs	07 Santé	08 Loisirs, culture et culte	09 Enseignement	10 Protection sociale
Ministère du développement communautaire de l'équité sociale et Territoriale	-	-	-	12,50	-	-	-	-	-	52,91
Ministère du Développement industriel et de la petite et moyenne industrie	-	-	-	3,75	-	-	-	-	0,03	-
Ministère du Pétrole et des Energies	-	-	-	99,46	-	-	-	-	-	-
Ministère du Tourisme et des transports aériens	-	-	-	9,41	-	-	-	-	0,01	-
Ministère du travail du dialogue sociale et des relations avec les Institutions	-	-	-	0,87	-	-	-	-	-	0,13
Ministère Fonction publique et du Renouveau du service public	0,47	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00
Présidence de la République	18,85	0,25	-	24,88	-	0,10	-	-	-	0,11
Secrétariat Général du Gouvernement (SGG)	12,28	-	-	0,81	-	-	0,55	-	0,70	0,74

#### Annexe 4 : Situation d'exécution des crédits de paiement répartis par fonction selon la catégorie de dépenses (en milliards F CFA)

	Dépenses d'acquisitions de biens et services	Dépenses de transferts courants	Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat	Dépenses de transferts en capital
01 Services généraux des administrations publiques	94,92	107,16	1,42	92,78
02 Défense	15,06	0,27	4,93	39,14
03 Ordre et sécurité publics	14,69	14,57	12,07	10,80
04 Affaires économiques	3,47	161,65	2,16	160,17
05 Protection de l'environnement	1,54	11,89	0,71	19,07
06 Logements et équipements collectifs	0,49	25,03	0,09	31,24
07 Santé	6,74	20,16	2,50	26,22
08 Loisirs, culture et culte	0,68	10,81	1,98	4,65
09 Affaires économiques	0,03	0,12	-	-
09 Enseignement	33,20	108,13	0,79	22,68
10 Protection sociale	1,13	164,29	0,95	68,95



**Annexe 5 : Situation des tirages à la date du 30 juin 2020 par source de financement**

Partenaires	Nombre de Projets	Montants ordonnancés en F CFA		
		Dons en capital	Prêts projets	Total
ADFD	1	0	64 760 684	64 760 684
AFD	21	6 125 641 826	31 107 960 173	37 233 601 999
BAD	21	1 367 546 443	26 949 206 251	28 316 752 694
BADEA	6	0	923 570 616	923 570 616
BPI	2		3 331 752 806	3 331 752 806
Belgique	1	0	105 740 268	105 740 268
BOA	1		8 232 743 418	8 232 743 418
BOAD	13	0	15 246 790 011	15 246 790 011
BID	23	87 345 632	32 314 310 238	32 401 655 870
Banque Mondiale	32	1 538 893 210	97 203 900 185	98 742 793 395
CANADA	1	151 521 106		151 521 106
COREE	1	0	381 835 189	381 835 189
Espagne	1	0	4 513 438 738	4 513 438 738
FIDA	3	0	901 451 627	901 451 627
FKDEA	1	0	157 332 010	157 332 010
FND	2	90 174 801	36 397 075	126 571 876
FSD	2	0	6 588 392 683	6 588 392 683
INDE	2	0	6 337 162 985	6 337 162 985
JICA	2	0	2 711 532 103	2 711 532 103
KFW	6	8 473 126 076	2 120 452 790	10 593 578 866
GIZ	11	5 655 642 887		5 655 642 887
NATIXIS	2	0	29 653 560 652	29 653 560 652
OFID	1	0	170 455 080	170 455 080
ORIO	2	852 281 803		852 281 803
PNUD	5	439 514 080		439 514 080
SGB	2	0	37 388 572 974	37 388 572 974
UE	9	3 840 847 928		3 840 847 928
USAID	4	30 332 817 380		30 332 817 380
Italie	3	411 260 914	487 974 199	899 235 113
BEI	1		3 279 785 000	3 279 785 000

## Annexe 6 : Etat synthétique de l'exécution du PRES au 30 juin 2020

Le financement du **PRES** d'un montant de **1 000 milliards FCFA**, budgétisé dans le cadre de l'ordonnance n° 07-2020 du 17 juin 2020 portant Loi de Finances Rectificative (LFR) pour l'année 2020 connaît un niveau d'exécution (base paiement) d'un montant de **390,489 milliards FCFA**.

Le taux d'exécution des **dépenses décaissables** d'un montant de **628,4 milliards FCFA** (hors dépenses fiscales) atteint **74,2%** et se répartit comme suit par pilier en francs FCFA :

<b>PILIER</b>	<b>Montant alloué</b>	<b>Montant budgétisé</b>	<b>Montant engagé</b>	<b>Montant payé</b>
PILIER 1	77 800 000 000	77 800 000 000	54 188 580 145	50 414 060 145
PILIER 2	103 000 000 000	103 000 000 000	80 400 205 038	80 400 205 038
PILIER 3	741 600 000 000	741 600 000 000	441 996 328 923	441 996 328 923
PILIER 4	77 600 000 000	77 600 000 000	59 278 849 750	59 278 849 750
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000 000</b>	<b>394 263 963 856</b>	<b>390 489 443 856</b>

### - **PILIER 1 : soutien au secteur de la santé**

Les prévisions budgétaires pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre le COVID-19 dans le secteur de la santé sont de **77,8 milliards FCFA**. Le niveau de paiement se situe à **50,414 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **64,8%**.

Les ressources déjà mobilisées ont permis d'exécuter avec célérité plusieurs opérations concernant les lignes d'actions suivantes :

- ✓ La ligne d'action « **financement des Hôpitaux** » a permis d'assurer le fonctionnement des Centres de Traitement des Epidémies (CTE) : **910,3 millions** de FCFA ;
- ✓ La ligne d'action « **Fonctionnement CRGE, Régions médicales et Districts** », pour montant de **685,1 millions FCFA**, a permis d'organiser la riposte au niveau déconcentré en s'appuyant sur les comités de gestion des épidémies sous la coordination des autorités administratives, aux niveaux régional, départemental et local.
- ✓ La ligne d'action « **Appui aux directions et services du MSAS** » a permis d'assurer l'intervention efficace des structures concernées dans la mise en œuvre de leurs activités : **680 millions** de FCFA.
- ✓ La ligne d'action « **Subvention aux autres institutions** » a rendu possible l'achat de médicaments et produits pharmaceutiques auprès de la Pharmacie nationale d'Approvisionnement (PNA) : **1,932 milliards** FCFA.
- ✓ La ligne d'action « **Communication et Impression** » concerne l'appui délivré aux divers organes de presse pour leurs activités de sensibilisation, mais aussi la conception et l'impression de supports de communication : **1,038 milliards** FCFA.
- ✓ La ligne d'action « **Hôtels** » est relative à la prise en charge de cas positifs et au confinement des contacts : **3,7 milliards** FCFA.
- ✓ La ligne d'action « **Motivation** » a servi à motiver le personnel de santé pour une meilleure prise en charge des cas : **3,3 milliards** FCFA.
- ✓ La ligne d'action « **Formation atelier et missions** » a servi à l'organisation de formations au profit du personnel de santé sur toute l'étendue du territoire national : **243,6 millions** FCFA.
- ✓ La ligne d'action « **Frais transport** » concerne la prise en charge des frais de transport de matériels et équipements de la Chine au Sénégal et de médicaments contre la Covid-19 en provenance de Madagascar : **653 millions FCFA**.

- ✓ La ligne d'action « **Investissement** » concerne l'acquisition de divers dispositifs médicaux listés ci-après, pour **25,4 milliards** de FCFA :
  - Travaux aménagement d'une plateforme pour l'installation des ambulances et unités mobiles ;
  - Acquisition de matériel d'intervention pour le Service national d'Hygiène (SNH) ;
  - Acquisition de logistique roulante au profit du SNH ;
  - Fourniture d'équipements de protection individuelle ;
  - Fourniture des unités de traitement d'air multizone ;
  - Fourniture d'équipement de dialyse ;
  - Fourniture de matériels médicaux pour les Centre de Traitement des Epidémies (CTE) de Fann et Diamniadio ;
  - Fourniture d'équipements médicaux des centres de santé ;
  - Fourniture de lits médicaux pour le CTE de l'Hôpital Dalal Jamm ;
  - Fourniture d'équipements médicaux pour le CTE ;
  - Fourniture de générateurs de production d'oxygène ;
  - Fourniture d'équipements médicaux pour le CTE de l'Hôpital Général Idrissa Pouye (HOGIP), de matériel et mobilier hospitalier et de matériels médicaux techniques ;
  - Construction d'un centre de traitement épidémiologique à Dalal Jamm ;
  - Aménagement du Centre de traitement et du Service de Réanimation de l'Hôpital Principal de Dakar (HPD).

En outre, des ressources d'un montant de **4,23 milliards FCFA** ont été mobilisées pour la mise en œuvre des projets suivants :

- Réhabilitation et Equipement du service des maladies infectieuses et tropicales de l'Hôpital Fann ;
- Construction et Equipement du Centre International de Formation et de Recherche sur les Agents Infectieux et la Génomique ;
- et Réhabilitation de l'HOPITAL MATLABOUL FAWZENY DE TOUBA par la réalisation du Centre de Traitement des Epidémies avec 104 lits dont 9 lits de réanimation et l'acquisition de 50 respirateurs et 20 moniteurs patients.

Par ailleurs, un programme de confection de 10 millions de masques barrières certifiés NS 015-014 est en cours d'exécution pour sa distribution gratuite, notamment, dans les lieux de culte, les écoles, les marchés et transports publics.

Des opérations d'aménagement, de salubrité et d'hygiène ont été également menées et ont porté sur les travaux de sécurisation des sites, la location d'engins lourds pour le désencombrement des sites de propagation de la COVID-19, l'acquisition d'appareils thermo flash et de distributeur autonome de gel hydro-alcoolique, l'acquisition de matériels et de produits de nettoyage.

- **PILIER 2 : renforcement de la résilience sociale des populations, y compris l'appui à nos compatriotes vivant à l'étranger**

L'allocation budgétaire pour ce pilier, d'un montant **103 milliards FCFA**, a été exécutée à hauteur de **77,157 milliards francs CFA**, soit un taux décaissement de **75%**.

### ➤ **Prise en charge factures d'électricité**

Le Chef de l'Etat a bien voulu décider de la prise en charge, par le Gouvernement, des factures d'électricité des clients de la « tranche sociale » pour un bimestre, aussi bien pour ceux de Senelec et des concessionnaires d'électrification rurale.

Cette mesure, dont l'objectif est de soulager une bonne partie des familles sénégalaises durant cette période difficile, concerne tous les clients domestiques des opérateurs (Senelec et les concessionnaires d'électrification rurale) dont la consommation bimestrielle est inférieure à 250 kWh.

Globalement cette mesure concerne **1 025 550 clients de SENELEC** et **29 702 clients des concessionnaires d'électrification rurale** pour des montants respectifs de **15 499 406 820 FCFA** et **437 594 927 FCFA**.

### ➤ **Prise en charge des factures d'eau**

Le 3 avril 2020, le Président de la République a déclaré que l'Etat prendrait en charge les factures d'eau des abonnés de la tranche sociale pour un bimestre.

SEN'EAU a immédiatement mis en œuvre cette directive présidentielle, en partenariat avec la SONES, en affichant une ligne "**Prise en charge de la tranche sociale**" sur les factures d'eau des ménages pour un montant total de **3 milliards FCFA**.

La facturation des clients se déroulant sur deux (2) mois, cette mesure a donc été appliquée aux factures du mois d'avril (premier bimestre 2020 – secteurs impairs) et à celles du mois de mai (second bimestre 2020 – secteurs pairs).

Cette mesure de prise en charge est exclusivement réservée aux ménages, aux clients ayant un usage de l'eau domestique.

Le nombre de bénéficiaires de cette opération est de **623 177 clients**.

Le montant pris en charge par l'Etat au bénéfice des clients dans le cadre de cette mesure s'élève à **1 119 492 538 FCFA**, soit un niveau d'exécution **37,3%**.

L'Etat est en attente de la facturation du **reliquat** de **1 880 507 462 FCFA**, en vue de son **paiement**.

### ➤ **Assistance alimentaire aux populations**

Depuis le début des opérations d'assistance, **140 000 tonnes de vivres** ont été distribuées à près **d'un million de ménages (environ 8 millions de personnes)**, réparties dans 553 communes à travers le Sénégal aux moyens de transports de 3 200 camions et un bateau.

Les ressources jusqu'ici mobilisées pour l'aide alimentaire s'élèvent à **54,530 milliards francs CFA**, soit un taux d'exécution de **79%**.

## ➤ Appui à la diaspora

Les actions déroulées par le Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (MAESE) ont concerné l'assistance aux Sénégalais de l'Extérieur impactés par la Covid-19 et les opérations de rapatriement.

Le volet « assistance aux Sénégalais de l'Extérieur » s'opère à travers la distribution de l'aide aux Sénégalais de l'Extérieur impactés par le Covid-19 et devant porter sur cinq (05) phases.

La première (1<sup>ère</sup>) phase, dite phase d'urgence, a permis de mobiliser **726 millions FCFA** pour venir en aide à quatre cibles identifiées comme prioritaires : les malades de la Covid-19, les familles des décédés de la Covid-19, les personnes bloquées à l'étranger et les étudiants.

La deuxième (2<sup>e</sup>) phase, qui est en cours de finalisation, a permis de mobiliser **5,979** milliards FCFA pour les cibles ci-après :

- les personnes retraitées ;
- les travailleurs informels ;
- les compatriotes en situation de vulnérabilité ;
- les personnes en situation irrégulière ou en cours de régularisation de séjour ; et les étudiants non allocataires ( bourses ou aides).

## ➤ Soutien à l'élevage et aux productions animales

Spécifiquement pour le secteur de l'élevage, un programme de réponse a été élaboré afin de faire face aux effets de la pandémie sur les différentes filières animales dans le court, moyen et long terme.

Ainsi, le Ministère de l'Elevage a reçu de la FORCE COVID 19 une enveloppe de **2 milliards de FCFA** et a également bénéficié d'une dotation budgétaire d'un montant **d'un milliard de FCFA**, issue de la prime d'assurance versée à l'État du Sénégal par la compagnie panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity).

Ainsi, globalement un montant de **3 milliards de FCFA** a été mobilisé par le Ministère de l'Elevage et des Productions Animales (MEPA). Une opération de sauvegarde du bétail a été mise en place pour soutenir, d'une part, le cheptel confronté à d'énormes difficultés alimentaires du fait de la rareté des pâturages, consécutive au déficit pluviométrique de l'hivernage 2019 et d'autre part, renforcer la prise en charge de la filière avicole rudement affectée par les mesures restrictives prises pour endiguer la propagation de la Covid-19.

Pour l'enveloppe de **2 milliards de FCFA** du Fonds de la FORCE COVID-19, un marché a été conclu pour l'acquisition de **8 471 tonnes** d'aliments bétail et de **666 tonnes** d'aliments de volaille « chair ». Globalement **8 405 tonnes** ont été mises en place par les provendiers sur les 8 471 tonnes prévues dans les contrats de marché, soit un taux d'exécution de **99,22 %**.

## ➤ Appui aux acteurs de la pêche

Dans le cadre du fonds FORCE COVID 19, une enveloppe **d'un (01) milliard de FCFA** a été mise à la disposition des acteurs de la pêche artisanale.

C'est à ce titre que la DER/FJ, le Ministère des Pêches et de l'Economie maritime (MPEM) et le CMS ont signé une convention pour financer les acteurs de la pêche impactés négativement par la COVID-19. Les parties ont mis en œuvre un mécanisme de financement adossé à une ligne de garantie.

Ainsi, il a été mis en place une ligne de garantie en cash collatéral d'un montant de **neuf cents (900) millions de FCFA** couvrant une partie des montants financés et un fonds de bonification du taux d'intérêt de **100 millions de FCFA**.

En contrepartie, le CMS s'est engagé à la mise en place d'une ligne de financement globale d'un montant de deux (2) milliards de FCFA sur ses fonds.

A ce jour, le MPEM a reçu **486 demandes de financement** pour un montant total de **3 461 557 759 FCFA**.

- **PILIER 3 : sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois**

Le pilier 3, doté d'une allocation budgétaire de **741,6 milliards FCFA**, requiert des débours financiers de **370 milliards FCFA** et de renonciation de recettes pour l'Etat au profit des entreprises affectées par l'impact de la pandémie de la COVID-19, pour un montant de **371,6 milliards FCFA**.

C'est ainsi que les **dépenses décaissables** l'ont été pour un montant de **200,4 milliards FCFA**, soit un taux de paiement de **54,2%**.

Par catégories de dépenses, la situation d'exécution se présente comme suit :

- ✓ le règlement des **obligations impayées** prévu pour **200 milliards FCFA** a été effectif pour un montant de **141,571 milliards FCFA**, soit **71%**. Ces paiements ont concerné :
  - (i) les **pertes commerciales des pétroliers** et les **compensations tarifaires** pour un montant de **67,9 milliards FCFA** ;
  - (ii) les **opérateurs du secteur agricole** pour un montant de **17,4 milliards FCFA** ;
  - (iii) les **locations de bâtiments à usage de bureau** pour un montant de **17,292 milliards FCFA** ;
  - (iv) la **couverture Maladie Universelle** pour un montant de **16,6 milliards FCFA** ;
  - (v) les **BTP** pour un montant de **14,8 milliards FCFA**.
- ✓ **Remise partielle de la dette fiscale des entreprises et personnes physiques** dûment constatée et arrêtée à la date du 31 décembre 2019/**Prolongation de 12 à 24 mois du délai général de paiement de la TVA suspendue/Subvention publique, les impôts retenus à la source sur les salaires de leurs employés**

Le Ministre des Finances et du budget (MFB) a mis en place par Circulaire n° 023/MFB du 06 mai 2020, un comité dénommé Comité de Suivi des Entreprises en Difficultés. Principalement, ce comité a pour mission d'impulser et de coordonner la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du Programme de Résilience économique et sociale (PRES) relevant de la compétence du MFB.

L'opérationnalisation du PRES par les services du MFB a nécessité la mise en place d'un dispositif réglementaire et législatif constitué de :



**- 2 ordonnances :**

- Ordonnance relative à l'admission en franchise des droits et taxes à l'importation de matériels et équipements sanitaires destinés à la lutte contre la pandémie du COVID 19 ;
- Ordonnance relative aux mesures fiscales de soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie du COVID 19.

**- 4 circulaires :**

- Circulaire n°003-2020 du 23/04/2020 portant modalité d'admission en franchise des droits et taxes à l'importation de la liste des matériels et équipements sanitaires destinés à la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ;
- circulaire n° 018 MFB/DGID du 28 avril 2020 sur la réduction des délais de traitement des restitutions de TVA ;
- circulaire n° 3071 MFB/CAB du 29 mai 2020 portant exonération à la taxe sur les activités financières sur les prêts accordés aux entreprises dans le cadre du PRES ;
- circulaire n° 2599 MFB/DGID du 27 avril 2020 portant prorogation du délai de paiement de la TVA suspendue

**- 2 arrêtés :**

- arrêté n° 10330 MFB/DGID du 05 juin 2020 portant sur la remise partielle de dettes ;
- arrêté n° 10331 MFB/DGID du 05 juin 2020 portant sur la subvention fiscale directe.

La mise en place de ce cadre juridique a permis de réaliser un certain nombre d'actions éligibles au PRES.

**1- Elaboration d'un guide sur les mesures fiscales et douanières :**

Dans l'optique de la facilitation des démarches des entreprises pour bénéficier des opportunités qu'offre le PRES, il a été élaboré un guide destiné aux entreprises éligibles au pilier 3 du PRES. Ledit guide procède par synthèse des différents textes du cadre juridique existant pour définir :

- les caractéristiques économiques des bénéficiaires suivant les différentes composantes du PRES ;
- la durée de validité des mesures ;
- la procédure administrative à observer par le requérant et les délais de traitements prescrits aux services de l'administration ;
- le service compétent pour chaque composante du PRES ;
- et les coordonnées des responsables des services.

**2- Etat d'exécution des mesures d'ordre fiscal :**

L'état de mise en œuvre des mesures d'ordre fiscal selon les différentes composantes, se présente comme suit :

**A- / Mesures en cours de mise en œuvre :**

- **mesure de report d'échéance de paiement d'impôts et taxes :**

Cette mesure est effective depuis le 15 avril. Elle offre la faculté aux entreprises dont leurs chiffres d'affaires est inférieur à 100 millions de FCFA et aux entreprises évoluant dans les secteurs les plus durement impactés (transport, hôtellerie, restauration, éducation, presse, culture, agriculture,...), quel

que soit leurs chiffres d'affaires, de différer le paiement d'impôts sur le revenu du mois de mars jusqu'au 15 juillet.

- **Restitution de TVA :**

Sur la période sous revue, 71 demandes ont été reçues, 52 demandes ont été traitées, soit 73%. Le montant à restituer porte sur 8,9 milliards dont **7,4 milliards** FCFA ont déjà fait l'objet d'émission de certificats de détaxes.

- **Suspension des poursuites aux fins de recouvrement des arriérés fiscaux :**

L'application de cette mesure est effective pour les entreprises évoluant dans les secteurs visés.

- **Prorogation de la durée de paiement de la TVA suspendue de 12 à 24 mois :**

Cette mesure conçue pour l'accompagnement des entreprises en phase d'investissement est effectivement d'application. L'impact du report sur 2020 est estimé à **7 milliards FCFA**.

### **3- Etat de mise en œuvre des mesures douanières :**

La mise en œuvre des mesures douanières du PRES a consisté à l'initiation d'un certain nombre d'actions permettant l'atteinte d'objectifs opérationnels ci-après :

#### **A- / Facilitation de la circulation transfrontalière des marchandises de secours et de fournitures essentielles**

- Admission en franchise de droits et taxes, des matériels et équipements sanitaires importés et destinés à la lutte contre la COVID 19 ;
- Facilitation des opérations de dédouanement des produits médicaux et pharmaceutiques ; les denrées de première nécessité et les importations d'hydrocarbures, par la prorogation des délais de régularisation de 15 à 30 jours.

#### **B- / Soutien à l'économie et préservation de la continuité de la chaîne logistique**

- la prorogation des titres d'exonération pour tous les projets impactés par la pandémie à COVID 19 ;
- l'admission temporaire exceptionnelle (ATE) de 3 mois pour les entreprises éligibles au Code des Investissements et dont le programme n'est pas encore agréé ;
- le renouvellement des agréments au Code des Investissements pour les demandes d'extension de projets précédemment agréés
- la renonciation aux intérêts de retard dus par les bénéficiaires de régime suspensif ;
- la prorogation à 30 jours, du délai de validité des passavants couvrant la circulation des véhicules de transport de marchandises ;
- l'accompagnement du commerce informel par une application intelligente des valeurs de correction ;
- l'étalement du délai de paiement de la TVA suspendue sur 24 mois au lieu de 12 mois ;
- la suppression des pénalités liées aux demandes de rectification hors délais du manifeste ;
- la suspension du recouvrement de droits et taxes dus par des entreprises durement touchées par les effets de la pandémie de COVID 19 ;
- la remise de 25% à 50% des pénalités dues par les entreprises impactées par la pandémie à COVID 19.

- ✓ **Soutien aux entreprises affectées** pour une allocation budgétaire de **100 milliards FCFA** mobilisée à hauteur de **38,32 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 38,3%**. Les principaux secteurs ayant bénéficié de cet appui sont les suivants :
  - (i) Soutien à la compagnie aérienne AIR SENEGAL pour un montant de **7 milliards FCFA** ;
  - (ii) Subvention aux établissements universitaires pour la rentrée pour un montant de **730 millions FCFA** ;
  - (iii) Subvention aux écoles privées pour un montant de **1,290 milliards FCFA** ;
  - (iv) Soutien aux agences de l'aviation civile et entreprises du transport aérien pour un montant de **7 milliards FCFA** ;
  - (v) Soutien aux secteurs des arts et de la culture pour un montant de **3 milliards FCFA** ;
  - (vi) Soutien à la presse et à la culture urbaine pour un montant de **900 millions FCFA** ;
  - (vii) Soutien au secteur privé (hôtels et BTP) pour un montant de **11,845 milliards FCFA**.
  - (viii) Soutien aux acteurs du secteur des transports terrestres pour 8,2 milliards de FCFA.
- ✓ **Mécanisme de financement**, en rapport avec le secteur financier, **accessible aux entreprises affectées**, pour un montant de **200 milliards francs CFA**.

Le gouvernement a mis en place une plateforme disponible sur le site covid19@economie.gouv.sn destinée à informer et à orienter les entreprises sur les mesures d'ordre financier, fiscal, douanier, social et sécuritaire, élaborées dans le cadre du Programme de Résilience Economique et Sociale (PRES).

Un Comité de Gestion du mécanisme de financement des 200 milliards FCFA pour soutenir les entreprises affectées par la pandémie de COVID-19 a été mis en place.

Des dépôts de fonds d'un montant de **20 milliards FCFA** ont été effectués à la BNDE, à la BHS et à la Banque Agricole, au profit des opérations suivantes :

- ✓ **7 milliards FCFA** administrés par FONGIP au titre du soutien des Très Petites Entreprises pour 5 milliards FCFA au travers de la BHS et des Systèmes Financiers Décentralisés pour 2 milliards FCFA par le biais de la Banque Agricole ;
- ✓ **8 milliards FCFA** au titre des mesures de soutien aux établissements hôteliers impactés ;
- ✓ **5 milliards FCFA** pour soutenir les entreprises de la plateforme aéroportuaire.

A la mi-juin 2020, le financement global approuvé s'élevait à **5 milliards FCFA** dont 580 millions pour les PME et 4,52 milliards FCFA pour les grandes entreprises sur 16 dossiers ayant reçu un avis favorable. Ces crédits ont servi à maintenir **5 041 emplois**.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre les effets de la pandémie, **le Fonds d'Impulsion de la Micro Finance** a été un véhicule financier pour mettre en œuvre des mesures de soutien et d'accompagnement en vue d'atténuer les conséquences au niveau des SFD en général et des couches vulnérables en particulier.

Une enveloppe de **500 millions FCFA** a été mise en place, destinée à la relance des activités des bénéficiaires des crédits des SFD, notamment les femmes et les jeunes exerçant dans les secteurs d'activités tels que le petit commerce, le maraichage, la transformation, la pêche et l'agriculture et à la subvention d'équilibre pour les SFD dont la viabilité est menacée.

A la date du 26/06/2020, un montant de **422 millions FCFA** est accordé à 19 SFD réparti dans neuf (9) régions du Sénégal. Les SFD reçoivent les fonds avec un taux nul et les redistribuent à un taux de 3% tout frais compris, aux bénéficiaires finaux pour des crédits ne pouvant excéder 300.000 F CFA par projet individuel.

- **PILIER 4 : sécurisation de l’approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité.**

Le pilier 4 bénéficie d’une allocation budgétaire de **77,6 milliards FCFA** exécutée à hauteur de **59,3 milliards francs CFA**, soit un taux d’exécution de **76,4%**.

Les réalisations ont porté essentiellement sur la sécurisation de l’approvisionnement du pays en :

- ✓ **Hydrocarbures** pour un montant de **52,45 milliards FCFA** ayant permis le paiement de l’éclairage public et le règlement des pertes commerciales de la Société Africaine de Raffinage (SAR) ;
- ✓ **Eau** pour un montant de **4,626 milliards FCFA** ;
- ✓ **Denrées de première nécessité** pour un montant de **2,2 milliards FCFA** à la mise place de plateformes électroniques de distribution, à l’appui à la commercialisation agricole (filères anacarde, mangue, oignon et pomme de terre) et à la surveillance du marché ainsi que la sécurisation la production rizicole (moissonneuses batteuses, tentes bâchées, lutte anti-aviaire).